

U.S. Department of Justice
National Institute of Justice

106825

This document has been reproduced exactly as received from the person or organization originating it. Points of view or opinions stated in this document are those of the authors and do not necessarily represent the official position or policies of the National Institute of Justice.

Permission to reproduce this copyrighted material has been granted by

Minister of Supply and
Services Canada

to the National Criminal Justice Reference Service (NCJRS).

Further reproduction outside of the NCJRS system requires permission of the copyright owner.

106825

CANADIAN URBAN VICTIMIZATION SURVEY

Reported and Unreported Crimes

URBAN VICTIMIZATION SURVEY
SERIAL NUMBER 2

ABOUT THE CANADIAN URBAN VICTIMIZATION SURVEY

Early in 1982 the Ministry of the Solicitor General, with the assistance of Statistics Canada, conducted a victimization survey in seven major urban centres: Greater Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montreal, Halifax-Dartmouth and St. John's. A random sample of residents who were 16 years of age or older were asked about their perceptions of crime and the criminal justice system, their experience of certain crimes, and the impact which criminal victimization may have had upon them.

Because of the relatively low incidence in any one year of some types of crimes included in the survey, very large samples are required to ensure that enough cases are "caught" to be statistically representative of all actual cases in the community under study. Sample sizes ranged from 6,910 in one city to 9,563 in another, with more than 61,000 telephone interviews completed by Statistics Canada interviewers overall. Telephone interviews were used because the cost of interviewing in person for such a large survey was

prohibitive. Careful pretests in Edmonton, Hamilton and Greater Vancouver had proven that reliable data could be obtained through telephone interviews.

To maximize reliability of recall, respondents were asked to report on only those incidents which had occurred between January 1 and December 31, 1981. On the basis of these interviews, statistical estimates were made for the general population 16 and over in the seven cities. These statistically derived estimates for the population are used throughout this report.

Victimization surveys can provide information about most, but not all types of crimes that are of major concern to the general public. Crimes such as murder or kidnapping cannot be uncovered using survey techniques, and were therefore excluded. "Victimless" crimes and crimes committed against commercial establishments were also excluded from this survey.

The eight categories of crimes included in this survey are: sexual

assault, robbery, assault, break and enter, motor vehicle theft, theft of household property, theft of personal property and vandalism.

Incidents involving the commission of several different criminal acts appear in the tables only once, according to the most serious component of the event. For example, if sexual assault, theft of money and vandalism all occurred at the same time, the incidents would be classified in these tables as sexual assault. An incident would be classified as vandalism (least serious on the hierarchy) only if no other more serious crime occurred at the same time. Full definitions of the eight offence categories can be found in Appendix 1.

Future Bulletins in the series will deal with topics of general concern including elderly victims, victims of violence, break and enter offences, motor-vehicle thefts, vandalism, public perceptions of crime and the criminal justice system, and the social, environmental and seasonal factors which are related to risk of victimization.

Reported and Unreported Crimes

This is the second Bulletin in the Canadian Urban Victimization Survey series, and it deals primarily with the gap which exists between the number of crimes experienced by victims, and the number which are subsequently reported to, or otherwise become known to the police¹. Crime or "victimization" surveys were specifically designed to shed some light upon the so-called "dark figure" of crimes which

never come to police attention and never appear in police statistics as crimes "known" or "recorded." Victimization surveys have now evolved into extremely complex tools which can measure a great deal more than the extent of reported and unreported crime, but their original function has lost none of its importance or value, since to understand crime in our society, and to understand the dynamic functioning of the criminal justice system, complementary measures of the extent and distribution of crime are

required. This large scale victimization survey provides us with the first opportunity to describe crime in Canada from the perspective of the victim, and to understand something about how it is that victims themselves can enlarge our knowledge of crime and criminals.

Criminologists have long been aware that police statistics cannot measure

¹ The first Bulletin in the series, "Victims of Crime", is available from the Communication Division, Programs Branch, Solicitor General Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario K1A 0P8.

the true extent and distribution of crime in society, however conscientiously or reliably the data have been collected. Although police statistics may reflect actual rates of some crimes such as homicide, we have learned from a variety of studies that such statistics represent only a small, but unknown fraction of other crimes. Among the most elusive are crimes in which there are no clearly defined victims, only co-conspirators. These "victimless" or "consensual" crimes (such as gambling, pornography, drug trafficking and the like) are rarely reported, nor do we have any other instruments which can reliably measure the incidence of such activities. Expert guesses provide the best estimates we are likely to have for some time to come.

Many other crimes go unreported because the victim is not aware that a crime has occurred. Much white collar crime and crime committed against bureaucracies is never detected, and we can only guess how often fraud and petty thefts go unnoticed. Again, we have no direct means of quantifying such crimes and must rely on the "best guess" method, on audit procedures, on secondary measures of profit and loss, on occasional detection through special law enforcement personnel or on inside informants.

Similar counting difficulties exist when victims are aware that they have been harmed in some way, but they do not define the incident as a criminal victimization warranting police notification or intervention. Family violence, and child abuse in particular, may often fall into this category of invisible, unreported crime.

Police statistics are very dependent upon reports received from victims or witnesses to the criminal event. Beyond the initial selection made by victims or witnesses of crimes, it seems inevitable that some informal "screening out" of events also occurs before reported incidents are recorded by the police as "known or reported crimes." The third, officially sanctioned screening out of incidents occurs when certain reported crimes are later deemed "unfounded" by police as the result of their initial investigations. Analyses of Uniform Crime Report statistical trends are usually based on the remaining "actual offences" data.

Police statistics are therefore incomplete because of the crimes which go unnoticed by victims, or unreported by victims or witnesses and because

police necessarily exercise some discretion in their own recording of events. These statistics are also sensitive to changes in victim and official definitions of events. We can expect, for example, that there will be an overall increase in the number of cases of child abuse and wife assault which will find their way into police statistics in the future, in large part because victims and criminal justice system personnel are now being assured that such violence will be treated by the justice system as a crime.

Victimization surveys cannot be used to uncover crimes that are hidden from victims, but they can be used to uncover crimes in which some personal injury, financial loss or other harm is experienced by victims, whether or not they report these events to police. For certain crimes, including the eight studied in this survey, victimization surveys can provide us with important alternative measures of crime from the perspective of the victim. They can help us understand and define the circumstances which inhibit disclosure of criminal victimization to the police, and they can help to round out our knowledge of crime and offender characteristics by "counting in" the many events which never come to police attention.

Victimization and Official Crime Data²

The eight crime categories used in this report approximate, as closely as possible, the major crime classifications used by police when compiling Uniform Crime Reports. Furthermore, similar rules were used for classifying incidents according to the most serious component of each incident (see Appendix 1). Nevertheless, the following important differences remain between these two measures of crime:

- the Uniform Crime Report (UCR) data include incidents involving victims of all ages, whereas the victimization survey findings for personal offences are limited to persons aged 16 and older.
- the victimization survey covers a much narrower range of motor vehicle thefts and vandalism incidents than the Uniform Crime Reports, because the survey is restricted to incidents involving

private motor vehicles only, and private residences only, whereas the UCR data include thefts of commercial vehicles, and damage (vandalism) to commercial or other public property.

— it is not possible to distinguish theft of personal property from theft of household property in the UCR data.

It can therefore be seen that although it is tempting to compare the number of estimated crimes and reported crimes uncovered by the victimization survey with the number of crimes actually known to and recorded by police in the same seven cities, the measures used in each data set are not the same (despite the common names applied to the offence categories), and that direct comparisons are invalid.

Throughout this Bulletin we have used the findings of the victimization survey to derive the estimated number of incidents and the estimated proportion reported to the police. Respondents who had been the victims of one of the eight selected types of crime were asked whether the event had come to police attention, and if it had, how the police came to know about it. Incidents which victims said had come to police attention are referred to throughout the Bulletin as reported crimes (Table 1).

In the analyses which follow the victimization survey data reporting patterns and reasons for failure to report are explored in some detail. Unfortunately, we do not have comparable data on police recording practices to explain more fully the relationship between crimes reported to police, and crimes recorded by them.

Some General Findings

The single most striking finding of this survey was that more than half of the estimated incidents (58%) never came to police attention, and only 3% of these were known because police were actually on the scene. More than four-fifths of the reports made to the police came from victims themselves, or from other household members (Figure I).

By far the most common reasons given by victims for failing to report criminal incidents to the police were that the victimization was insufficiently serious (66%), or because victims believed that "police couldn't do any-

² The number of reported and known crimes recorded by police in the seven cities during the same year (1981) are given in Appendix 2.

Table 1
Estimated Incidents in Seven Cities

Type of Crime	Estimated Incidents ⁽¹⁾	Per Cent Reported
Sexual Assault	17,300	38
Robbery	49,200	45
Assault	285,700	34
Break & Enter	227,300	64
Motor Vehicle Theft	40,600	70
Household Theft	417,200	44
Personal Theft	349,800	29
Vandalism	213,000	35
TOTAL	1,600,100	42

⁽¹⁾ Please note that since the release of Bulletin Number 1, editing of the data tape has lead to minor alterations in some estimated numbers. Incident rates have not been affected by these changes.

Table 2
Reasons Given by Victims for Failure to Report Incidents to the Police

Reasons	Per Cent of All Unreported Incidents
<i>No Perceived Benefit</i>	
Too Minor	66
Police Couldn't Do Anything	61
Nothing Taken/Items Recovered	19
<i>Costs Outweigh Benefits</i>	
Inconvenience	24
Fear of Revenge	4
Concern with Attitude of Police or Courts	8
<i>Personal Reasons</i>	
Protect Offender	6
Personal Matter	13
Reported to Another Official	12
Overall % Unreported	58

Percentages do not add to 100% since respondents could indicate more than one reason for failure to report any one incident.

thing about it anyway" (61%)³. These reasons were cited most frequently by victims of all types of offences except sexual assault. A further 19% of the victim respondents failed to report incidents because nothing was taken, or the items were returned — in other words, where no material loss was incurred (Table 2; Figure 2). Clearly for such crimes as petty theft, purse snatching, vandalism and even assault,

there is often very little the police can do — through traditional law enforcement techniques — and victims perceived no real benefits in reporting.

Other reasons given for the failure to report crimes indicate that the costs of reporting were thought to outweigh the benefits. The specific reasons given ranged from simple "inconvenience" (24%) to "fear of revenge by the offender" (4%) and "concern with the attitude of police or courts" (8%). Although fear of revenge, and concern with the attitude of the police and

³ Percentages do not add to 100 since respondents could indicate more than one reason for failure to report any one incident.

courts ranked low overall among reasons for failure to report, they were important deterrents for some victims. One-third of the non-reporting victims of sexual assault, and 21% of the female victims of non-sexual assault gave fear of revenge by the offender as a reason for their inaction. Further, 43% of the victims of sexual assault who did not report the incident gave as their reason concern about the attitude of the police or courts.

Many crimes went unreported because they were viewed as "personal matters" (13%); or because victims wished to protect the offender (6%). Twelve per cent of the victims who did not inform police of the incident, said they reported it to "another official" (Table 2). As more Canadians live more of their lives in "private settings" — from apartment buildings to shopping complexes — we may witness an increasing reliance on private security for crime control.

Finally, although we have no direct information from the survey, some victims may have failed to report crimes because of their own complicity or because they feared becoming involved with the criminal justice system for some other personal reasons. Such factors may account in some part for the very low reporting rates among young male victims of physical assaults.

In sum, the perceived seriousness of the crime is the major consideration victims make in deciding whether to report an offence, but other factors are also clearly relevant. Victims are unlikely to report incidents if they perceive that the disadvantages of reporting — in terms of embarrassment, inconvenience or fear of revenge — outstrip the advantages.

Local Differences in Reporting Patterns

There was a 7 percentage point difference between the city with the highest crime reporting rate (Montreal: 45% reported) and the city with the lowest (Vancouver: 38% reported). Differences were much larger, however, for specific offences, suggesting regional differences in attitudes about particular crimes, and differences in perceived benefit to be gained from reporting. Table 3 shows the difference in reporting rates by offence category for each of the seven cities.

Greater Vancouver consistently ranked fourth or lower in terms of reporting rates for individual offences. Other cities showed more internal variation; for example, Edmonton had the lowest proportion of reported sexual assaults (15% reported), yet had the highest proportion of reported robberies and motor vehicle thefts.

Sexual assault is at once the most serious and the most rare of the offence types covered by the survey, and reporting rates for this offence varied the most from city to city. Montreal had by far the highest rate of reporting for this type of offence (50% reported). Toronto was next highest with a reporting rate of 40%, and Edmonton was lowest with only 15% of the incidents reported. The factors which affect reporting of sexual assault are complex and many cannot be captured in such a survey. Based on the survey results, however, the reasons appear to have less to do with the seriousness of the incident than with the perceived willingness or ability of police and courts to offer protection and support to victims.

Obviously, victims must exercise some discretion in their use of police, and one would expect and probably encourage them to define some incidents as problems to be "sorted out", rather than as crimes requiring the full weight of criminal justice intervention. But the large proportion of unreported sexual assaults and other serious incidents which never find their way into police statistics raise important questions for police managers and law enforcement policy makers.

Reporting Property Offences

Theft of Personal and Household Property

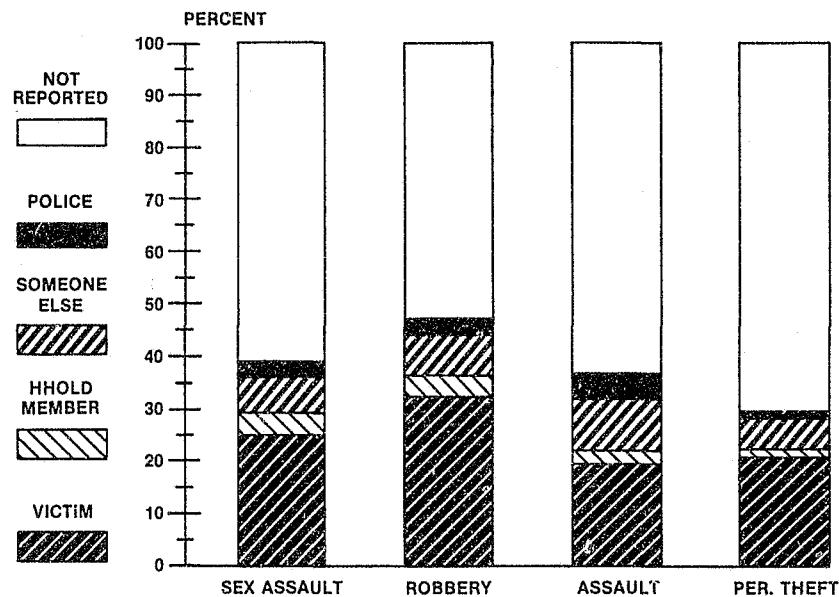
Theft and attempted theft of personal property usually occur without any direct contact between victim and offender, and, by definition never involve force or the threat of force (see Appendix I).

The risk of being a victim of theft of personal property (70 per 1,000 population) is seven times greater than the risk of being robbed (10 per 1,000 population). Women are more likely to be victims of personal theft than men.

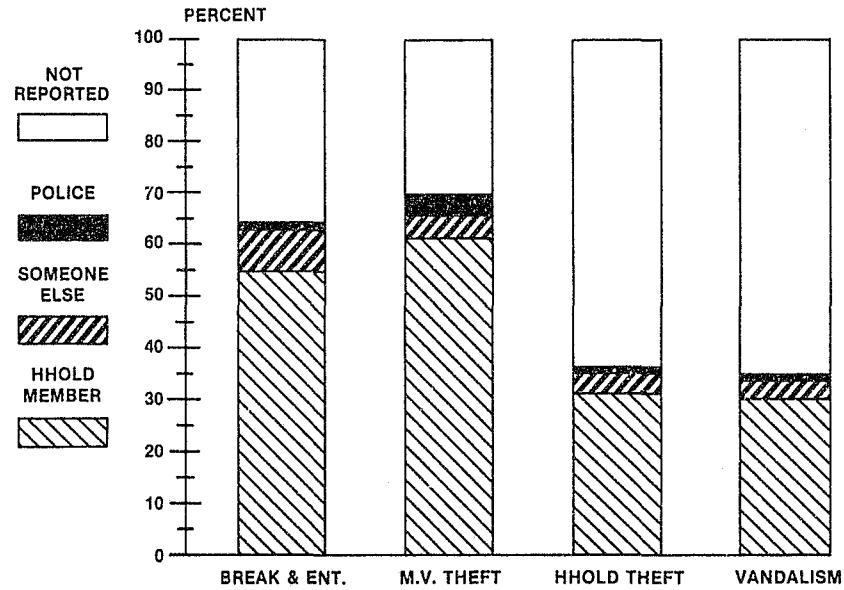
In 94% of all personal property thefts some dollar loss occurred, and the proportion recovered by the police

FIGURE 1

REPORTED & UNREPORTED PERSONAL OFFENCES



REPORTED & UNREPORTED HOUSEHOLD OFFENCES



or from insurance claims was low (29%) (See Table 4).

Only 29% of personal thefts were reported to police, and for attempted thefts the reporting rate fell to 20%. Female victims were slightly more likely to report theft of personal property (30%), than male victims (28%), but for both males and females, reporting rates for property offences increase substantially with age. Female reporting rates for theft of personal property increased from 11% for 16-17 year olds to 49% for those 65 and older.

Male rates increased from 7% at age 16-17, to 39% at age 40-49, declining slightly thereafter.

Twenty-seven per cent of those who did not report personal property thefts to the police did report them to another official — probably management or security personnel, indicating a desire to retrieve or reclaim property or to warn appropriate people that thieves were active without necessarily invoking police assistance or legal sanctions. In some instances it may also be easier or more convenient to report to other

Table 3

Per Cent of Incidents Coming to Attention of the Police, by City

	Per cent Reported in Seven Cities	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montreal	Halifax	Dartmouth	St. John's	Reported Range
Sexual Assault	38	32 (5)*	15 (7)	33 (4)	40 (2)	50 (1)	29 (6)	40 (3)	(15 - 50)	
Robbery	45	43 (6)	46 (1)	42 (7)	46 (2)	45 (3)	45 (4)	44 (5)	(42 - 46)	
Assault	34	34 (4)	32 (6)	23 (7)	36 (2)	39 (1)	35 (3)	33 (5)	(23 - 39)	
Break & Enter	64	61 (7)	62 (5)	62 (4)	65 (3)	66 (2)	61 (6)	68 (1)	(61 - 68)	
Motor Vehicle Theft	70	71 (6)	77 (1)	73 (4)	72 (5)	67 (7)	74 (3)	74 (2)	(67 - 77)	
Household Theft	44	39 (7)	46 (4)	47 (3)	46 (5)	46 (6)	48 (1)	48 (2)	(39 - 48)	
Personal Theft	29	29 (4)	30 (3)	25 (7)	30 (2)	31 (1)	28 (5)	26 (6)	(25 - 31)	
Vandalism	35	29 (6)	39 (2)	38 (3)	37 (4)	36 (5)	40 (1)	27 (7)	(27 - 40)	
Overall Percentage Reported	42	36 (7)	42 (4)	40 (5)	42 (3)	45 (1)	42 (2)	39 (6)	(38 - 45)	
Overall Percentage Not Reported	58	62	57	60	58	55	58	61		

*Numbers in brackets indicate the rank-ordering of cities within offence categories. A "1" indicates the city with the highest percentage reported, and a "7" indicates the city with the lowest percentage of reported incidents.

FIGURE 2

GROUPED REASONS FOR FAILURE TO REPORT

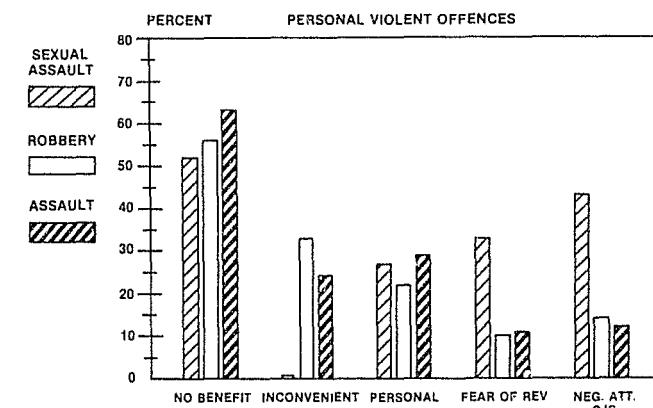
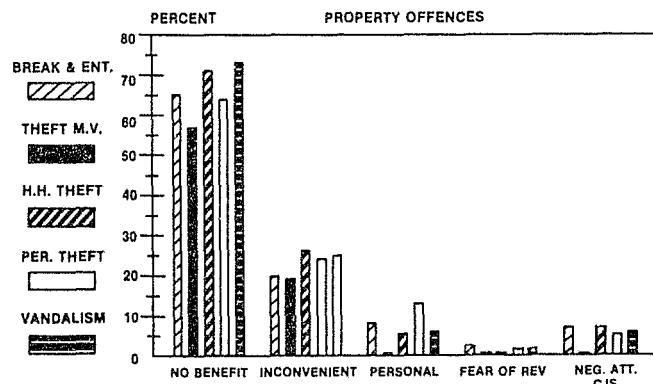
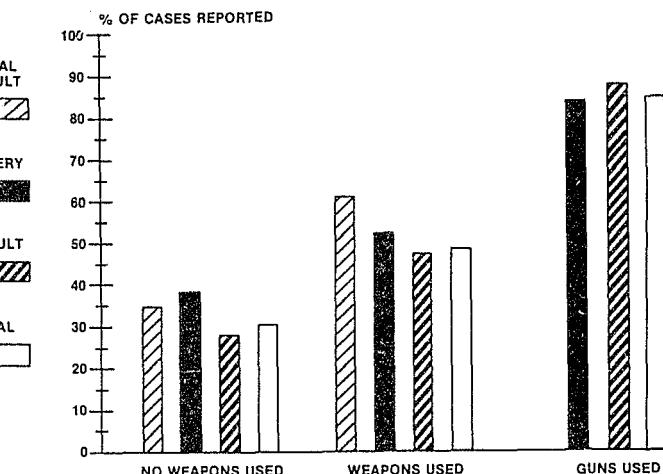


FIGURE 3

PROPORTION OF VIOLENT OFFENCES
REPORTED BY USE OF WEAPONS

No Perceived Benefit includes: "Nothing taken or items recovered"; "Police couldn't do anything"; and "Too minor".

Personal reasons includes: "Protect offender"; and "Personal matter".

officials than to report directly to the police.

More than 417,000 thefts of *household property* were described by survey respondents, a rate of 172 incidents per 1,000 households. Reporting rates for both completed and attempted household thefts were higher than for theft of personal property (45% for completed household thefts; 35% for attempted household thefts) (Table 4).

Actual financial losses were suffered in 88% of the household theft incidents. The mean gross loss was higher than for theft of personal property, but recovery was also absolutely and proportionately higher, so that in the end, victims of personal theft were out-of-pocket an average of \$160, whereas victims of household theft were out-of-pocket \$144 on average (Table 4). The proportion of the dollar value recovered in household property thefts was 45%, only slightly higher than the 43% of value recovered in break and enter incidents (Table 5). That thefts of household property are reported more frequently than thefts of personal property probably reflects some consensus about the likelihood that police notification will result in the identification of the offender, in direct recovery of property, or in recovery through insurance.

Seventy-one per cent of those who failed to report household thefts said that the incident was too minor to bother. Identical proportions of non-reporting victims of household thefts and of personal theft (64%) gave as a reason their assessment that the police could not do anything about the incident — possibly because in both types of incident actual loss may have gone unnoticed for some time, or the victim may have been unable to say when or where the loss occurred. Finally, some victims may feel some sense of complicity or embarrassment that perhaps through their own carelessness they provided the offender with a tempting opportunity for theft.

Motor Vehicle Theft

Motor-vehicle theft is the offence most likely to be reported to police in each of the seven cities. Seventy per cent of attempted and completed motor vehicle thefts were reported, and if only completed thefts are considered, 89% came to police attention. On the other hand, only 42% of attempted motor vehicle thefts come to police

Table 4
Comparison of Types of Theft

	Household Property	Personal Property
Estimated number of incidents	417,200	349,800
Rates per 1,000	172 ⁽¹⁾	70 ⁽²⁾
Percentage of incidents with dollar loss	88	94
Percentage reported to police	44	29
% Attempted incidents reported	35	20
% Completed Incidents reported	45	30
Mean gross loss ⁽³⁾	\$264	\$225
Mean recovery	\$120	\$65
Mean net loss	\$144	\$160
Percent of loss recovered	45	29

(1) Rate per 1,000 households.

(2) Rate per 1,000 population 16 and older.

(3) Includes only those incidents in which there was an actual loss.

Table 5.
Economic Loss⁽¹⁾ and Recovery for Incidents Involving any Loss, by Type of Crime

Type of Crime	Per cent Incidents with Dollar Loss	Mean Gross \$ Loss	Mean \$ Recovery	Mean Net \$ Loss
Personal Crimes				
Sexual Assault	32	291	25	266
Robbery	56	576	261	315
Assault ⁽²⁾	18	261	37	224
Personal Theft	94	225	65	160
Household Crimes				
Break & Enter	67	1,142	487	655
Motor Vehicle Theft	72	3,512	3,053	459
Household Theft	88	264	120	144
Vandalism	73	224	92	132

(1) Economic loss in this instance includes costs due to theft and damage to property only.

(2) Loss in cases of assault is for property damage only.

attention. Clearly, completed motor vehicle thefts present the least ambiguous situation for the victim — there is usually clearcut evidence of loss, the value of the loss is high, and chances of financial recovery through insurance or by return of the vehicle are good, providing a report is made to the police.

Although mean gross dollar losses due to theft and damage were much higher for motor vehicle theft than for any other type of crime included in the

survey (\$3,512 as compared to the next most costly crime, break and enter at \$1,142), mean dollar recovery from motor vehicle theft was also very high (\$3,053). Mean net losses due to motor vehicle theft were \$459; for break and enter, mean net losses were much higher (\$655). Most, if not all insurance companies require that auto thefts be reported to the police before insurance claims are processed, and this alone likely provides a powerful incentive for reporting such crimes (Table 5).

Table 6
Reporting of Break and Enter Incidents by Crime Characteristics

	Estimated Incidents	Per Cent of All Break and Enter Incidents	Per Cent Reported ⁽¹⁾
All Break and Enters	227,300 ⁽²⁾	100	64
Forced entry, with theft	70,800	31	90
Forced entry, no theft	16,300	7	66
No force, with theft	51,200	23	64
No force, no theft	14,500	6	42
Attempted only, with force	57,700	25	44
Attempted only, no force	16,800	7	39

⁽¹⁾ In approximately 1% of cases it was not known whether the incident was reported to the police.

Percentages are based on cases in which reporting status was known.

⁽²⁾ Estimated incidents may not add to totals given due to rounding.

Breaking and Entering

Breaking and entering or attempted breaking and entering was much more common (94 incidents per 1,000 households), than theft of a motor vehicle (17 per 1,000 households). In 67% of the break and enter incidents victims suffered some financial loss through theft or damage (Table 5). Average net loss for break and enter offences was four times as great as for theft of household property. At the time of the survey, little had been recovered and even after recovery through private insurance, average net loss was still high at \$655.

Few people would consider a break and enter incident or an attempted break and enter into their home to be a trivial event. Nevertheless, 36% of the break and enter incidents described to interviewers did not come to police attention. Reporting rates increased with family income, from 51% reported among the lowest income families (less than \$9,000 per year) to 69% for the highest income families (over \$30,000 per year). As with motor vehicle theft, a number of offence characteristics were strongly related to whether incidents were reported or not.

When there was evidence that entry into a dwelling had been forced, and when actual theft losses occurred, reporting rates were very high (90%). About two-thirds of the incidents were reported when there was evidence of forced entry but no theft occurred, or when there was an actual theft, but no

evidence that the entry was forced (Table 6).

All of this suggests that the desire for police protection against forced intrusion is as strong a reason for calling the police as is the hope that lost valuables will be regained through apprehension of the culprit or through other recovery means. When force has been used, victims are made to recognize that they are vulnerable, despite precautions they may have taken. The realization that offenders were sufficiently determined and skilled to gain entry to steal, must surely raise the possibility that other, possibly more dangerous intruders might also gain access.

Vandalism⁴

Almost three-quarters of the victims of vandalism experienced financial loss, and even though for most (70%) the loss was less than \$100, the average gross dollar loss for all such incidents was \$224.

Only about one-third of all incidents of vandalism were reported to the police, most often because victims defined these incidents as "too minor", or because they believe that the police could do nothing about it anyway.

Reporting Violent Crimes

The crimes which evoke our strongest fears are those involving violence or the threat of violence: sexual assault, robbery and assault. Although they are

relatively rare, they are also the most serious crimes included in the victimization survey. Why is it, then, that nearly two-thirds of these incidents never come to the attention of police?

The general findings described below should be seen as the broad brush trends which emerge when violent crimes are not distinguished by type, by whether they were attempted or completed, or by offender characteristics.

—Violent crimes against females were more likely to be reported (46%) than violent crimes against males(34%).

—Reporting rates increased with age of the victim, from 34% when victims were under 25, to 55% when victims were 40 or older.

—Violent offences against unmarried victims of both sexes were less likely to be reported than offences against married, separated, divorced or widowed victims.

—The closer to home a violent crime occurred, the more likely it was to be reported, and violent crimes that occurred indoors were more likely to be reported than those which occurred outside.

Half of all the robberies and assaults occurred in places other than the victim's home, place of work, or neighbourhood. About two-thirds of the robberies that occurred at or around home or work were reported; only one-third of those that occurred in the neighbourhood or elsewhere were reported.

Nearly half (47%) of the assaults in and around the home were reported, declining to 27% of those which occurred in "other" locations⁵.

⁴ Unlike all other offences considered in this survey, vandalism cannot be divided into "attempted" or "completed" sub-categories. Because of the nature of the activity described as vandalism, attempts could only be described in some other offence terms, such as attempted break and entry, verbal threats (attempted assault), or trespassing. Additionally, because of the "seriousness hierarchy" used to assign events to crime categories, vandalism as here reported included only those incidents which were devoid of more serious elements. Thus, if theft and robbery occurred, or if break and entry and vandalism occurred, the incidents would be recorded in these tables as robbery or break and enter respectively.

⁵ Due to low numbers, reporting by sexual assault victims could not be analyzed in such detail.

One is led to the conclusion that violence which is literally "close to home" is more disturbing to victims and is considered to be more dangerous or serious than violence or threatened violence in more neutral, often high risk areas, such as pubs or bars in downtown entertainment areas, that is, areas which can more readily be avoided.

—**Reporting rates increased with extent of injury suffered by victims.**

Reporting increased from 30% in violent incidents in which victims were attacked but where there was no injury, to 45% when injury resulted, 70% when victims received medical or dental treatment, and 76% when hospital treatment was required.

Not surprisingly, the more serious the injury suffered, the more likely it was that the incident was reported by another household member rather than by the victim. In other words, victims disabled through violent victimization are often dependent on others to assure that these offences came to the attention of police.

—**Reporting rates were not clearly related to either education level of the victim or to family income.**

Weapons

Weapons were used in an estimated 122,100 incidents or 35% of the personal violent crimes. The most common types of weapons used were what the survey classified as "other weapons" (27%), including a range of articles, from cartons of eggs to screw drivers, not typically thought of as weapons. Knives were involved in 22% of the incidents; blunt instruments were the next most commonly used weapons (17%), followed by bottles (14%) and guns (used in 13% of the incidents involving any weapons, or 5% of all personal violent incidents).

Although there were no major differences among the seven cities in terms of likelihood that weapons would be used, there was a marked difference in the use of firearms. Guns were used in 20% of the robberies and 12% of the assaults in Montreal, but in only 4% of the robberies and 2% of the assaults in the other cities combined, pointing to a clear difference in local crime characteristics and offender styles.

Reporting was strongly related to the use of guns but was not so strongly related to the use of other weapons. Other crime and offender characteristics seemed to override the importance of weapons in the victims' assessment of the usefulness or need to report particular incidents (Figure 3).

Robbery

Half of the estimated 49,200 robbery incidents were attempted robberies, and half were completed (an actual theft occurred). Most robberies were committed by strangers (82%), with a further 16% committed by acquaintances. Only 2% were committed by relatives, spouses or ex-spouses. Nearly half of incidents involving strangers were reported to police but only 29% of those involving acquaintances⁶.

Forty-seven per cent of the 21,600 robberies involving weapons were classified as completed, whereas 51% of the 27,500 incidents with no weapons were completed. Reporting was more strongly related to whether the robbery was completed or only attempted than to whether a weapon had been used. Table 7 shows that whereas 62% of completed robberies were reported, only 28% of attempted robberies came to police attention. Attempted robberies in which weapons were used were reported much less frequently (33% of incidents) than were completed robberies in which no weapon was used (54%). The presence of a gun, however, dramatically increased the likelihood that the incident would be reported to the police (83% reported).

As with all personal offences, robberies committed against female victims were more likely to come to police attention (53%) than those against male victims (36%). For both sexes, chances of reporting increased with the number of offenders involved in an incident, though for men, reporting still remained below 50%, even with multiple offenders.⁷

Some victims obviously choose to avoid criminal justice intervention for incidents that most people would judge to be quite serious. When asked why they did not report completed robberies even when weapons had been used, for example, victims gave exactly the same reasons as did those who did not report other, apparently less serious incidents: police couldn't do anything about it (60%); the incident was too

minor (48%); or, especially for young male victims, reporting was considered to be too inconvenient (32%).

Assaults

Assault incidents ranged in seriousness from face-to-face verbal threats to actual attacks resulting in serious injury and hospitalization. Forty-eight per cent of the incidents were described as threats only, and in 52% of the incidents a physical attack occurred. Weapons were involved in 34% of the incidents but guns were involved in only 4% of the incidents (Table 8). Reporting rates increased slightly from 33% when threats were made to 36% when an actual attack occurred. If guns were used, reporting rates jumped dramatically to 87%.

Victims and offenders were more likely to be acquainted or related when an assault occurred than when a robbery occurred. Two-thirds of the assaults were committed by strangers, 29% by acquaintances, and 5% by relatives. Within this broad characterization of assaults, the experience of male victims and female victims was quite different. Only 27% of the assaults against males were by acquaintances or relatives, whereas nearly half of the assaults against women were committed by acquaintances or relatives (45%).

Reporting rates remained virtually unchanged regardless of relationships between victims and offender: 37% of incidents involving strangers were reported; 36% of incidents involving acquaintances; and 38% of those involving relatives.

Assaults against women were more likely to come to police attention (44%) than assaults against men (32%). Reporting rates increased steadily with the age of the victim from 32% for victim aged 24 or younger to 38% for victims 25 to 39, 51% for victims 40 to 64, and 57% for victims 65 and older. Reporting also increased with the perceived age of the offender.

⁶ "Acquaintances" includes: known by sight only, casual acquaintance, well known, neighbour, and friend. "Relatives" includes any relative, spouse, or ex-spouse.

⁷ Multiple offenders were involved in 56% of the robberies with male victims, but in only 34% of the robberies with female victims. When only single-offender incidents are considered, estimated number of incidents were very similar for males and females.

Table 7
Reporting of Robbery Incidents by Crime Characteristics

	Estimated Incidents	Per Cent of All Robberies	Per Cent Reported ⁽¹⁾
All Robberies	49,200 ⁽²⁾	100	45
Completed Robberies	24,000	49	62
No weapon	13,900	29	54
With a Weapon	10,100	20	73
Attempted Robberies	25,100	51	28
No weapon	13,600	28	24
With a weapon	11,500	23	33
Incidents with No weapons	27,500	56	39
Incidents with Weapons	21,600	44	52
Incidents with Guns	4,800	9	83

⁽¹⁾ In approximately 1% of cases it was not known whether the incident was reported to the police.

Percentages are based on cases in which reporting status was known.

⁽²⁾ Estimated Incidents may not add to totals given due to rounding.

Table 8
Reporting of Assault Incidents by Crime Characteristics

	Estimated Incidents	Per Cent of All Assaults	Per Cent Reported ⁽¹⁾
All Assaults	285,700 ⁽²⁾	100	34
Threats Only	137,900	48	33
Attacks	147,800	52	36
Incidents with Weapons	98,700	34	47
Threats	59,300	21	47
Attacks	39,500	13	47
Incidents with Guns	11,300	4	87

⁽¹⁾ In approximately 1% of cases it was not known whether the Incident had been reported to the police.

Percentages are based on cases in which reporting status was known.

⁽²⁾ Estimated incidents may not add to totals given due to rounding.

There seems to be a complex relationship between reporting behaviour and annual family income. Reporting rates for male or female victims in the lowest income bracket (less than \$9,000 annual family income) were virtually identical at about 42% of all incidents. Beyond this income level, trends were in opposite directions for each sex. Reporting rates increased to 50% of incidents for female victims in the \$30,000 and over income groups, but for males, reporting rates declined as income increased, to between 30 and 33% of all incidents.

The most common reasons given for failure to report assaults were again that the incident was too minor, or police couldn't do anything about it.

Although reporting increased with extent of injury, only 46% of the incidents in which victims were injured came to police attention, and less than two-thirds of the incidents in which victims stayed in hospital overnight came to police attention. A large proportion of the injured females who did not report (45%) and a smaller but still significant number of injured males (35%) explained that they did not report the incident because it was a personal matter which did not concern the police.

Of special concern is the fact that 36% of the injured females who did not report, mentioned "fear of revenge by offender" as their reason. Only 13% of the uninjured female victims of assault

gave this reason. In other words, if a woman is actually injured, fear of revenge is far more likely to inhibit her from reporting. Further, because most assaults against women are committed in private places (rather than, say, in public brawls), others are unlikely to be able to intervene on her behalf. Although reporting rates were not greatly affected by the closeness of the relationship between female victims and their assailants, reporting of the incidents by witnesses other than the victim declined from 21% of incidents when the attacker was a stranger to 16% when the offender was an acquaintance, and to only 8% of incidents when relatives were involved. Thus, if the female victim of domestic assault does not report an incident, there is little likelihood that someone else will call the police to intervene. The victim who has suffered injury and fears revenge is therefore in a serious "Catch 22" situation - afraid to call the police, yet socially so invisible that others are rarely able to detect her plight, let alone alleviate it.

Males rarely cited fear of revenge as a factor which prevented them from reporting assaults to police. They were far more likely to find reporting too inconvenient, even when injured. Thirty-six per cent of injured males gave "inconvenience" as their reason for failing to make a report.

Series Assaults

A very small proportion of assault victims suffer repeated attacks. When five or more very similar attacks occurred and the victims were unable to remember important details of each event, special coding and recording procedures were used. Such repeated or "series" incidents are the subject of much methodological controversy, but they are, nevertheless, an important part of the lives of some victims. In the present analysis, "series" assaults were counted as one incident, and counted in this way, they made up 5% of all assault incidents⁸.

Seventy per cent of the estimated 6,100 series incidents described by females occurred in and around the home and the remaining 30% were

⁸ Series crimes are not included in the U.S. Crime Survey estimate of incident rates. In the United Kingdom survey, on the other hand, series crimes are counted as separate incidents to a maximum upper limit of five.

divided fairly evenly between work, neighbourhood and "other" locations. Fifty-two per cent of the "most recent" incidents in each series remained unreported and, contrary to the general reporting pattern of other violent incidents, series assaults against women were least likely to be reported when they occurred in or near the home, pointing again to the invisibility of domestic assault.

The experience of male victims was quite different: 54% of the incidents occurred in "other" locations, only 23% at home, and 17% at work. Sixty-seven per cent of the series assaults against men were not reported and when they were reported the report was twice as likely to come from someone other than the victim himself. It may be the case that for many of these males, repeated assaults are viewed as an occupational or lifestyle risk to be endured.

Sexual Assault

Although sexual assaults (including rape, attempted rape, and sexual molesting) occurred relatively infrequently, the consequences of such attacks are profound for victims and for their families. In about half of the 17,300 incidents attacked victims were molested; in one-quarter of the incidents victims were raped; and in one quarter rape was attempted. Female victims of attempted rape were more likely to report incidents than were victims of actual rape but overall reporting rates for all sexual assaults were low (38%), considering the very serious nature of the offence.

Analysis of reasons for failure to report incidents confirms many of the concerns which have already been noted by rape crisis workers — that women fear revenge from the offender (a factor in 33% of the unreported incidents) and, even more disturbingly, that they often fail to report because of their concern about the attitude of police or courts to this type of offence (43% of unreported incidents). Given the compelling nature of these assessments, it is not surprising that factors such as age, education, marital status or income of the victim should have shown a generally weak relationship to reporting or non-reporting of incidents.

In 60% of the incidents, offenders were strangers, in 34% acquaintances, and in 6% relatives or spouses. Con-

trary to non-sexual assault, reporting rates declined as closeness of victim-offender relationship increased, from 45% in stranger incidents to 36% when victim and offender were acquainted to only 22% of all incidents when they were related.

For sexual assault victims, then, the ability of police to mitigate the dangerousness of the situation or to prevent recurrence may be in question, and for many there seems to be concern that police intervention would compound rather than alleviate the problem.

Perceptions of Crime

Respondents were asked about their perceptions of crime levels and trends in their neighbourhood and in their city. A large majority thought the level of crime in their own neighbourhood was average (30%) or low (50%). Only 12% thought that the level of crime in their neighbourhood was high. Those who had been victims were somewhat more likely than non-victims to report that neighbourhood crime levels were high (18%) and they were also more likely to consider the crime problem in their neighbourhood to be "serious" (25% of victims, 13% of non-victims). Victims who described the overall crime situation in their neighbourhood as "serious" were more likely to report incidents to the police than other victims. This tendency was most pronounced among victims of violent crime, but it was also evident among victims of theft, and to a lesser extent, victims of car theft and vandalism.

Attitudes Toward Police

We have seen that the decision not to report crimes depends in part upon the victim's subjective assessment of anticipated police reaction and ability to "do something about it." Survey respondents were also asked to rate the job performance of their local police with respect to enforcing laws, promptness in responding to calls, approachability and provision of information on ways to reduce crime. Generally, victims and non-victims alike gave their police high ratings on all of the measures, although victims of violent crimes (especially sexual assault) gave less positive ratings. Two measures of police performance (and by implication, of respondent's attitudes toward them) were related to reporting patterns —

promptness in responding to calls, and approachability. Victims who reported incidents to the police assigned more favourable ratings in both areas of police performance than did victims who failed to report incidents. No doubt those most favourably disposed to the police are most likely to report incidents, and encounters with the police either maintain or enhance this positive regard.

Finally, in support of recent police initiatives, satisfaction with the job police do in supplying crime prevention information was highest for break and enter, and household theft victims — the target offences for many local crime prevention programs.

Implications

While the survey has uncovered twice as many crimes as are reported to police, it has also shown that two-thirds of the unreported incidents were described by victims as "too minor" to warrant criminal justice system intervention. On the face of it, this exercise of discretion on the part of the victim seems to be reasonable and appropriate enough; not all criminal incidents will be reported and perhaps not all need be reported. Some of the less serious incidents can probably be handled or negotiated as effectively by the victim as by the police, and in some instances, referral to other social service agencies may be more appropriate than referral to the police. At the same time, as police become increasingly active in promoting community-based crime prevention programs as part of their strategy to deal with crime, we can anticipate substantial increases in reporting for many categories of crime.

Police-based and community-based victim service programs now address the needs and fears of victims in several Canadian cities by offering to conduct home security checks — for break and enter victims in particular — and by rendering advice or practical assistance in improving home security. Victims who receive such help are far less likely to feel impotent and fearful in the face of crime. Furthermore, police often report that victims who have had their own immediate needs attended to are better able to remember details of the incident, and to assist police with their investigative tasks.

A rather different conclusion is drawn from the data on violent crimes. The

survey uncovered many serious victimizations which went unreported, not because the victim perceived the incidents or consequences as being too trivial, but because the perceived danger or costs of reporting outweighed the advantages. In these circumstances it becomes imperative that other avenues of assistance are made readily available to victims, including safe places of shelter, medical attention and ongoing emotional support which may allow them ultimately to seek criminal justice system intervention and assistance, without fear.

Undoubtedly, improvements can be made in the attitude of police and courts toward the crimes of sexual and domestic assault, and there are major efforts at all levels of government to this end. Such changes are likely to be gradual and uneven across the country, however, and victim awareness of improvements may well lag months or even years behind the actual changes. Reluctance to use the criminal justice system for self-protection or for the prevention of attacks against other victims may therefore persist, giving added urgency to the need to develop a wide range of services and strategies to meet the needs of these particularly vulnerable victims.

Appendix 1

Definitions and Limitations

The eight categories of crimes included in this survey are: sexual assault, robbery, assault, breaking and entering, motor vehicle theft, theft of household property, theft of personal property and vandalism. These offences are ranked in descending order of seriousness.

1. Sexual assault includes rape, attempted rape, molesting or attempted molestation, and is considered the most serious crime.
2. Robbery occurs if something is taken and the offender has a weapon or there is a threat or an attack. The presence of a weapon is assumed to imply a threat. Attempted robberies are also included in this offence category.
3. Assault involves the presence of a weapon or an attack or threat. Assault incidents may range from face-to-face verbal threats to an attack with extensive injuries.
4. Break and enter occurs if a dwelling is entered by someone who has no right to be there. "No right to be there" differentiates, for example, between a workman who is in a dwelling with the permission of the owner and steals something, and someone illegally entering the dwelling to take property. The latter would be classified as a break and enter as are attempts to enter a dwelling if there is some evidence of force or knowledge of how the person tried to get in.
5. Motor vehicle theft involves the theft or attempted theft of a car, truck, van, motorcycle or other motor vehicle.
6. Theft or attempted theft of household property.
7. Theft or attempted theft of money or other personal property (not household property).
8. Vandalism occurs if property is damaged but not taken.

Incidents which involved the commission of several different criminal acts appear in the tables only once, according to the most serious component of the event. Thus for example, if sexual assault, theft of money and vandalism all occurred at the same time, the incident would be classified in these tables as sexual assault. An incident would be classified as vandalism (least serious on the hierarchy) only if no other crime which is higher on the seriousness scale occurred at the same time.

Appendix 2

Number of Offences Recorded by Police in Seven Cities

Sexual Assault	4,644
Robbery	15,830
Assault	37,764
Break & Enter (Residential)	78,387
Motor Vehicle Theft ⁽¹⁾	37,267
Theft	237,589
Vandalism ⁽²⁾	90,195

(1) This Uniform Crime Report category includes commercial vehicles.

(2) This Uniform Crime Report category includes public and commercial properties.

The Canadian Urban Victimization Survey Bulletin is produced by the Research and Statistics Group and the Communication Division, Programs Branch, Ministry of the Solicitor General, under the authority of the Hon. Elmer MacKay, P.C., Q.C., M.P., Solicitor General of Canada. It is available free from the Communication Division, Programs Branch, Solicitor General Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario K1A 0P8.

©Minister of Supply and Services Canada 1984

Cat. No. JS 42-18/2-1984

ISBN 0-662-53280-5

Reprinted in 1986



LE SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

Crimes signalés et non signalés

Bulletin

2

À PROPOS DU SONDAGE SUR LA VICTIMISATION

Au début de 1982, le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, a effectué un sondage sur la victimisation dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et Saint-John's. On a demandé à des résidents de ces villes, âgés de 16 ans et plus qui formaient un échantillon aléatoire, comment ils percevaient la criminalité et le système de justice pénale, s'ils avaient été touchés personnellement par certains crimes et quelles répercussions les actes criminels ont eues sur eux.

En raison de la faible fréquence, au cours d'une année donnée, de certains types d'actes criminels, on a besoin de très grands échantillons afin de pouvoir «saisir» un nombre suffisant de cas qui soient statistiquement représentatifs de tous les cas réels dans la collectivité à l'étude. La taille des échantillons allait de 6 910 personnes dans une ville à 9 563 dans une autre, et plus de 61 000 entrevues par téléphone ont été menées par les représentants de Statistique Canada. On a eu recours à des entrevues téléphoniques parce que les coûts d'un sondage aussi étendu auraient été prohibitifs si l'on avait appliqué les méthodes d'entrevue

directe. Des prétests effectués avec soin à Edmonton, Hamilton et dans la région métropolitaine de Vancouver ont montré qu'il était possible d'obtenir des données fiables au moyen des entrevues téléphoniques.

Afin de maximiser la fiabilité des souvenirs évoqués, on a demandé aux répondants de ne faire état que des incidents qui s'étaient produits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1981. D'après les résultats de ces entrevues, des estimations statistiques ont été établies pour l'ensemble des résidents âgés d'au moins 16 ans dans les sept villes. Ce sont ces estimations statistiques qui sont citées tout au long du présent rapport.

Les sondages sur la victimisation fournissent des renseignements concernant, non pas toutes les catégories de crimes, mais la plupart de celles qui préoccupent le plus le grand public. Certains crimes, comme le meurtre ou l'enlèvement, ne peuvent être exposés au moyen de techniques de sondage et se trouvent donc exclus. On a aussi exclu de ce sondage les crimes «sans victime» et les infractions contre les établissements commerciaux.

Les huit catégories de crime visées par le présent sondage sont: l'agres-

sion sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme.

Les incidents comportant perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent au tableau qu'une seule fois, suivant le crime le plus grave. Par exemple, si il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans les tableaux comme une agression sexuelle. Un incident ne serait classé comme un acte de vandalisme (infraction figurant au bas de l'échelle de gravité) qui si aucun autre crime plus grave n'a été commis en même temps. On trouvera à l'Annexe 1 des définitions complètes des huit catégories d'infractions.

Les bulletins à venir dans cette série traiteront de sujets qui préoccupent l'ensemble du public, soit les actes criminels dont sont victimes les personnes âgées, les victimes d'actes de violence, l'introduction par effraction, les voies de véhicules motorisés, le vandalisme, les perceptions du public face au crime et à la justice pénale, et les facteurs sociaux, environnementaux et saisonniers qui se rattachent au risque de victimisation.

Crimes signalés et crimes non signalés

Voici le deuxième bulletin de la série du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain. Il traite principalement de l'écart qui existe entre le nombre de crimes subis par les victimes, et le nombre de crimes qui sont ultérieurement signalés à la police ou qui viennent autrement à la connaissance de la

police¹. Les sondages sur la criminalité ou la «victimisation» ont été conçus expressément pour jeter de la lumière sur le prétendu «chiffre noir» de la criminalité qui ne vient jamais à l'attention de la police et n'apparaît jamais dans les statistiques de la police sous la forme de crimes «connus» ou «enregistrés». Les sondages sur la victimisation sont maintenant devenus des instruments d'une grande complexité qui peuvent mesurer beaucoup plus que

l'étendue de la criminalité signalée et de la criminalité non signalée, mais leur fonction originale n'a rien perdu de son importance ou de sa valeur, car pour comprendre la question du crime dans notre société, et pour comprendre le fonctionnement dynamique du système de justice pénale, on a besoin de mesures complémentaires de l'étendue et de la répartition de la criminalité. Ce sondage à grande échelle sur la victimisation nous offre pour la première fois

l'occasion de décrire le crime au Canada du point de vue de la victime, et de concevoir comment il se fait que les victimes elles-mêmes peuvent élargir notre connaissance du crime et des criminels.

Les criminologues savent depuis longtemps que les statistiques de la police ne peuvent mesurer l'étendue véritable et la répartition du crime dans la société, même si les données ont été recueillies de la manière la plus consciente ou la plus fiable. Bien que les statistiques de la police peuvent refléter avec assez d'exactitude les taux réels de certains crimes comme l'homicide, nous avons appris, d'après diverses études, qu'elles représentent seulement une faible partie, indéterminée cependant, des autres crimes. Parmi les infractions qui échappent le plus aux statistiques sont les crimes où il n'existe pas de victimes clairement définies, et où l'on trouve seulement les parties à une entente délictueuse. Ces crimes «sans victime» ou «consensuels» (comme les jeux d'argent, la pornographie, le trafic de drogues et autres infractions du même genre) sont rarement signalés, et nous n'avons aucun instrument capable de mesurer de façon fiable la fréquence de ces activités. Les conjectures des experts constituent et constitueront peut-être encore longtemps les meilleures estimations disponibles.

Si beaucoup d'autres crimes ne sont pas signalés, c'est parce que la victime ne sait pas qu'un crime a été commis. Une bonne partie des crimes de cols blancs et des crimes contre l'administration publique ne sont jamais décelés, et nous pouvons seulement deviner avec quelle fréquence la fraude, les vols à la tire et les larcins ne sont pas remarqués. Là encore nous n'avons aucun moyen direct de quantifier ces crimes et nous devons compter seulement sur la méthode de la «meilleure intuition», sur les procédures de vérification, sur des mesures secondaires des pertes et profits, sur l'intervention occasionnelle de personnel spécial de l'application de la loi ou sur des informateurs.

Il existe des problèmes analogues de dénombrement quand les victimes savent qu'elles ont subi un tort quelconque, mais ne définissent pas l'inci-

dent comme un acte criminel justifiant une dénonciation à la police ou une intervention de celle-ci. Les cas de violence dans la famille, et de mauvais traitements à l'égard d'enfants en particulier, tombent souvent dans cette catégorie de crimes invisibles, non déclarés.

Les statistiques de la police dépendent fortement des déclarations des victimes ou des témoins de l'acte criminel. Au-delà de la sélection initiale qui s'opère au niveau des victimes ou témoins de crimes, il semble inévitable qu'un certain «triage» informel des faits se produise avant que la police n'enregistre les incidents signalés en tant que «crimes connus ou signalés». La troisième sélection des incidents, officiellement sanctionnée celle-là, a lieu lorsque la police juge plus tard «non fondées», à la suite de ses premières enquêtes, certaines infractions qui lui ont été communiquées. Les analyses des tendances statistiques de la Déclaration uniforme de la criminalité sont habituellement fondées sur les données restantes des «infractions réelles».

Les statistiques de la police sont donc incomplètes en raison des infractions qui échappent à l'attention des victimes ou que les victimes ou témoins ne communiquent pas à la police, et parce que la police exerce forcément une certaine liberté de décision en enregistrant les faits. Elles subissent également l'influence des changements qui marquent le nombre de victimes de certaines catégories ou qui sont apportés aux définitions officielles des infractions. Nous pouvons nous attendre, par exemple, à ce qu'un nombre plus élevé de cas de mauvais traitements infligés à des enfants et de violences contre l'épouse trouvent leur chemin, à l'avenir, dans les statistiques de la police, en grande partie parce que les victimes et le personnel du système de justice pénale ont maintenant l'assurance que le système judiciaire traitera ce genre de violence comme des crimes.

Les sondages sur la victimisation ne peuvent servir à exposer des crimes qui sont dissimulés aux victimes, mais ils peuvent mettre au jour des incidents criminels où les victimes ont subi des dommages corporels, des pertes financières ou d'autres préjudices, que les faits aient été signalés ou non à la police. Pour certains crimes, y compris les huit types d'actes criminels faisant l'objet de l'étude, les sondages sur la victimisation peuvent nous fournir diverses mesures importantes de la criminai-

lité du point de vue de la victime. Ils peuvent nous aider à comprendre et à définir les circonstances qui empêchent la communication d'incidents criminels à la police, et ils peuvent contribuer à enrichir notre connaissance de la criminalité et des caractéristiques de l'Infracteur par la prise en compte des nombreux incidents qui ne sont jamais portés à l'attention de la police.

Victimisation et données officielles sur la criminalité²

Les huit catégories de crimes utilisées dans le présent rapport correspondent d'autant près que possible aux grandes classifications appliquées par la police aux fins du système de Déclaration uniforme de la criminalité. En outre, des règles analogues ont été observées pour classifier les incidents selon leur élément le plus grave (voir l'Annexe 1). Néanmoins, les importantes différences qui suivent persistent entre ces deux mesures de la criminalité:

— les données de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) comprennent des incidents où sont en cause des victimes de tous les âges, tandis que les résultats du sondage concernant les infractions à caractère personnel sont limités aux personnes de 16 ans et plus.

— le sondage sur la victimisation recouvre une gamme beaucoup plus étroite de vols de véhicules motorisés et d'incidents de vandalisme que la Déclaration uniforme de la criminalité, parce qu'il se limite aux incidents où sont en cause uniquement des véhicules privés et des résidences privées, tandis que les données de la DUC comprennent les vols de véhicules commerciaux et les dommages (vandalisme) à des propriétés commerciales et à des biens publics.

— il n'est pas possible, dans les données de la DUC de distinguer les vols de biens personnels des vols de biens domestiques.

Bien qu'il soit tentant de comparer le nombre estimatif de crimes et le nombre de crimes signalés qui ressortent du sondage sur la victimisation avec le

¹ Le premier bulletin de la série, «Les victimes d'actes criminels», peut être obtenu de la Division des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8

² Le nombre de crimes signalés et connus enregistrés par la police, dans les sept villes pendant la même année (1981) est indiqué à l'Annexe 2.

Tableau 1
Nombre estimatif d'incidents dans sept villes

Type de crime	Nombre estimatif d'incidents ⁽¹⁾	Pourcentage d'incidents signalés
Agression sexuelle	17 300	38
Vol qualifié	49 200	45
Voies de fait	285 700	34
Introduction par effraction	227 300	64
Vol de véhicule motorisé	40 600	70
Vol de biens domestiques	417 200	44
Vol de biens personnels	349 800	29
Vandalisme	213 000	35
TOTAL	1 600 100	42

⁽¹⁾ Depuis la publication du Bulletin n° 1, nous avons dû modifier certains chiffres à la suite d'une révision des données. Les taux d'incidents, quant à eux, demeurent les mêmes.

Tableau 2
Motifs invoqués par les victimes pour n'avoir pas signalé les incidents à la police

Motifs	Pourcentage de tous les incidents non signalés
Aucun avantage perçu	
Importance trop minime	66
La police ne pouvait rien faire	61
Rien n'a été volé / Objets récupérés	19
<i>Les coûts l'emportent sur les avantages</i>	
Inconmodité	24
Crainte de représailles	4
Appréhension concernant l'attitude de la police ou des tribunaux	8
<i>Raisons personnelles</i>	
Protéger l'infractionnaire	6
Question personnelle	13
Cas signalé à une autorité différente	12
<i>Pourcentage global non signalé</i>	58

Les pourcentages ne donnent pas 100 %, car les répondants pouvaient fournir plus d'un motif pour ne pas avoir signalé l'incident.

nombre de crimes effectivement connus de la police et enregistrés par elle dans les sept mêmes villes, on peut donc voir que les mesures employées dans chaque ensemble de données ne sont pas les mêmes (en dépit des appellations communes qui s'appliquaient aux catégories d'infractions), et que des comparaisons directes ne sont pas valides.

Dans tout ce bulletin, nous avons eu recours aux constatations du sondage

sur la victimisation pour obtenir le nombre estimatif d'incidents et le pourcentage estimatif d'infractions signalées à la police. On a demandé aux répondants qui avaient été victimes de l'un des huit types choisis d'actes criminels si la police était au courant de ces actes et, dans l'affirmative, comment elle en a eu connaissance. Les incidents qui, au dire des victimes, sont connus de la police sont traités dans l'ensemble du bulletin comme des crimes signalés (Tableau 1).

Dans les analyses qui suivent, on examine de façon assez détaillée les tendances de la déclaration des données du sondage sur la victimisation et les raisons de la non-communication des infractions. Malheureusement, nous n'avons pas de données comparables sur les pratiques d'enregistrement de la police pour expliquer plus entièrement la relation entre les crimes signalés à la police et les crimes enregistrés par elle.

Constatations générales

La constatation la plus frappante du sondage était que plus de la moitié des incidents criminels (58 %) ne sont jamais connus de la police, et que seulement 3 % de ces incidents le sont parce que la police était effectivement sur les lieux. Plus des quatre cinquièmes des déclarations faites à la police émanait de victimes elles-mêmes, ou d'autres membres de la famille vivant au foyer (graphique 1).

Les motifs invoqués le plus fréquemment par les victimes pour ne pas avoir signalé des incidents criminels à la police étaient de loin, que le préjudice subi n'était pas suffisamment grave (66 %), ou que, selon elles, «la police ne pouvait rien y faire de toute façon» (61 %)³. Ces raisons ont été données le plus fréquemment par les victimes pour tous les types d'infraction sauf l'agression sexuelle. Une proportion de 19 % des répondants victimes n'ont pas signalé les incidents parce que rien n'a été volé, ou parce que les objets ont été retournés — autrement dit, les cas où aucune perte matérielle n'a été subie (Tableau 2; graphique 2). Manifestement, dans le cas d'infractions comme les menus vols, le vol à la tire, le vandalisme et même les voies de fait, il y a souvent très peu de choses que la police puisse faire — au moyen des techniques policières traditionnelles — et les victimes ne voyaient aucun avantage réel à signaler l'infraction.

Les autres raisons données pour la non-communication des infractions étaient que les «coûts» de la déclaration l'emportaient, dans l'esprit des victimes, sur les avantages. Les motifs particuliers invoqués allaient de la simple «inconmodité» (24 %) à la «crainte de représailles de la part de l'infractionnaire» et à la «crainte l'attitude de la

³ La somme des pourcentages ne donne pas 100 %, car les victimes pouvaient fournir plus d'une raison pour ne pas avoir signalé un incident.

police ou des tribunaux (8 %). Bien que ces derniers motifs n'aient joué que faiblement, dans l'ensemble, parmi les cas de non-déclaration, ils constituaient un fort élément de dissuasion pour certaines victimes. Un tiers des victimes n'avaient pas signalé des infractions sexuelles, et 21 % des femmes victimes de voies de fait à caractère non sexuel ont donné comme raison de leur inaction la crainte de représailles de la part de l'infracteur. En outre, 43 % des victimes d'agression sexuelle qui n'ont pas signalé l'incident ont dit avoir craint l'attitude de la police ou des tribunaux.

Beaucoup d'infractions n'ont pas été signalées à la police parce qu'on y voyait une «question personnelle» (13 %); ou parce que les victimes désiraient protéger l'infracteur (6 %). Douze pour cent des victimes qui n'ont pas informé la police de l'incident ont dit l'avoir signalé à un autre responsable (Tableau 2). Comme un nombre croissant de Canadiens passent une plus grande partie de leur vie dans des «cadres privés» — immeubles à appartements et grands ensembles commerciaux — nous assisterons peut-être à un recours de plus en plus étendu à la sécurité privée pour la répression du crime.

Enfin, bien que nous n'ayons pas d'informations directes provenant du sondage, certaines victimes se sont peut-être abstenues de signaler des actes criminels à cause de leur propre complicité dans l'affaire ou parce qu'elles craignaient, pour d'autres raisons personnelles, de venir en contact avec le système de justice pénale. Ces facteurs expliquent peut-être en partie les taux très faibles de déclaration parmi les hommes victimes de voies de fait.

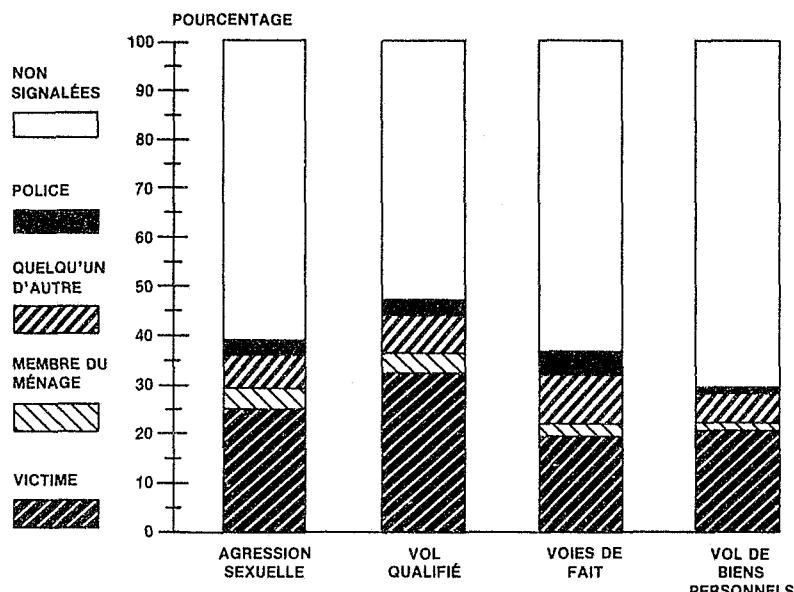
En résumé, la gravité perçue de l'infraction est la principale considération qui est présente à l'esprit des victimes quand elles décident de signaler une infraction ou non, mais d'autres facteurs entrent aussi clairement en jeu. Les victimes sont peu portées à signaler des incidents si elles estiment que les inconvénients de la déclaration — du point de vue de la gêne subie, de l'incommodité ou des représailles possibles — dépassent de beaucoup les avantages.

Différences locales dans les pourcentages d'infractions signalées

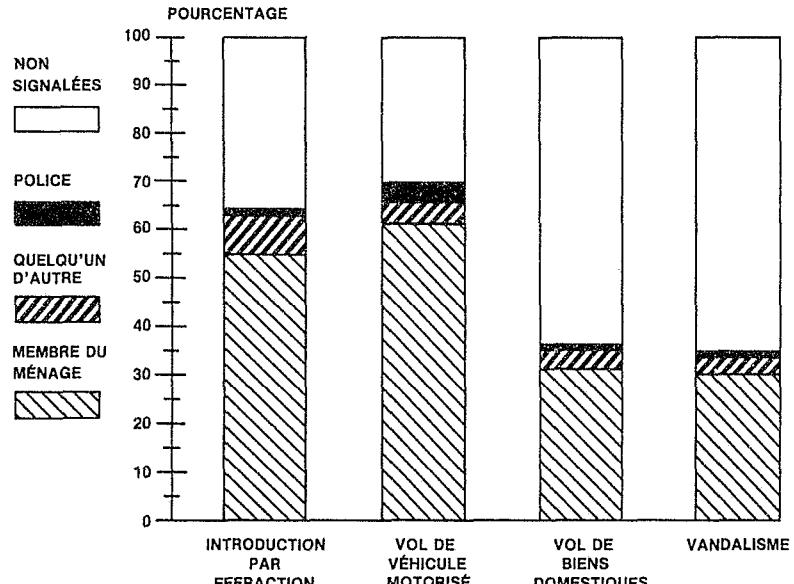
Il existait une différence de 7 % entre

GRAPHIQUE 1

INFRACTIONS À CARACTÈRE PERSONNEL SIGNALÉES ET NON SIGNALÉES



INFRACTIONS CONTRE LES BIENS DOMESTIQUES SIGNALÉES ET NON SIGNALÉES



la ville qui avait le taux de déclaration le plus élevé (Montréal: 45 % d'infractions signalées) et la ville qui avait le taux le plus faible (Vancouver: 38 % d'infractions signalées). Les différences étaient beaucoup plus prononcées, toutefois, dans le cas d'infractions spécifiques, ce qui suppose des différences régionales dans les attitudes à l'égard de crimes particuliers, et des différences dans les avantages perçus

de la déclaration. Le tableau 3 montre la différence dans les taux de déclaration par catégorie d'infractions pour chacune des sept villes.

Vancouver s'est classé régulièrement au quatrième rang, ou en dessous, en ce qui concerne les taux de déclaration des diverses infractions. D'autres villes ont accusé plus de variations internes; par exemple, Edmonton avait la plus faible proportion d'agressions sexuelles

Tableau 3

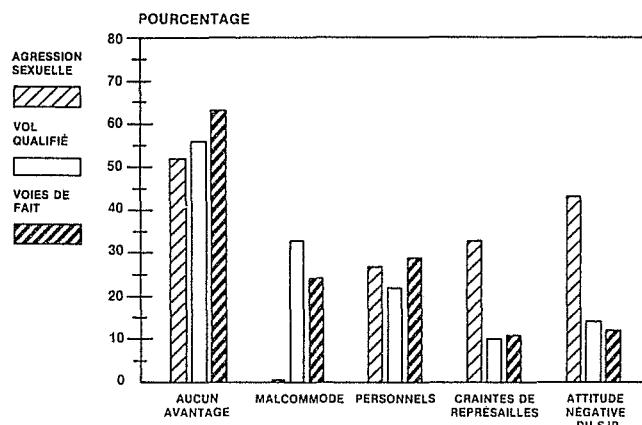
Pourcentage d'incidents portés à l'attention de la police, par ville

	Pourcentage d'incidents signalés dans sept villes	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montréal	Halifax	Dartmouth	St. John's	Échelle des infractions signalées
Agression sexuelle	38	32 (5)*	15 (7)	33 (4)	40 (2)	50 (1)	29 (6)	40 (3)	40 (3)	(15 - 50)
Vol qualifié	45	43 (6)	46 (1)	42 (7)	46 (2)	45 (3)	45 (4)	44 (5)	44 (5)	(42 - 46)
Voies de fait	34	34 (4)	32 (6)	23 (7)	36 (2)	39 (1)	35 (3)	33 (5)	33 (5)	(23 - 39)
Introduction par effraction	64	61 (7)	62 (5)	62 (4)	65 (3)	66 (2)	61 (6)	68 (1)	68 (1)	(61 - 68)
Vol d'un véhicule motorisé	70	71 (6)	77 (1)	73 (4)	72 (5)	67 (7)	74 (3)	74 (2)	74 (2)	(67 - 77)
Vol de biens domestiques	44	39 (7)	46 (4)	47 (3)	46 (5)	46 (6)	48 (1)	48 (2)	48 (2)	(39 - 48)
Vol de biens personnels	29	29 (4)	30 (3)	25 (7)	30 (2)	31 (1)	28 (5)	26 (6)	26 (6)	(25 - 31)
Vandalisme	35	29 (6)	39 (2)	38 (3)	37 (4)	36 (5)	40 (1)	27 (7)	27 (7)	(27 - 40)
Pourcentage global signalé	42	38 (7)	42 (4)	40 (5)	42 (3)	45 (1)	42 (2)	39 (6)	39 (6)	(38 - 45)
Pourcentage global non signalé	58	62	57	60	58	55	58	61		

*Les nombres entre parenthèses indiquent le rang qu'occupent les villes dans les catégories d'infractions. Le chiffre «1» indique que la ville a le plus fort pourcentage d'incidents signalés tandis que le chiffre «7» indique la ville ayant le pourcentage le plus faible.

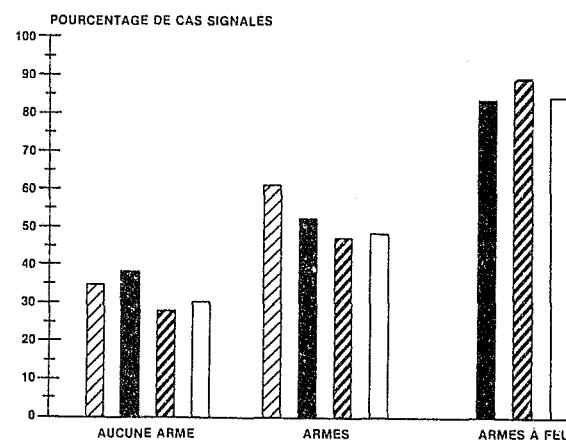
GRAPHIQUE 2

MOTIFS INVOQUÉS POUR N'AVOIR PAS SIGNALÉ L'INCIDENT INFRACTIONS VIOLENTES À CARACTÈRE PERSONNEL

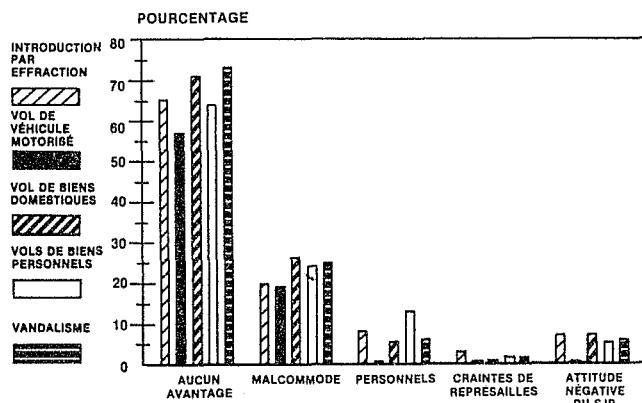


GRAPHIQUE 3

POURCENTAGE D'INFRACTIONS VIOLENTES SIGNALÉES, SELON L'UTILISATION D'ARMES



INFRACtIONS CONTRE LES BIENS



Aucun avantage perçu comprend: rien de volé ou les objets ont été récupérés; la police ne pouvait rien faire, et importance trop minime

"Motifs personnels" comprend: protection de l'infraction, et question personnelle.

signalées (15 %), mais enregistrait pourtant la plus forte proportion de vols de véhicules motorisés et de vols qualifiés signalés.

L'agression sexuelle est à la fois la plus grave et la plus rare des infractions qui constituent une catégorie du sondage, et les taux de déclaration pour cette infraction variaient le plus d'une ville à une autre. Montréal avait de loin le taux de déclaration le plus élevé pour ce genre d'infraction (50 % d'infractions signalées). Toronto venait ensuite avec un taux de déclaration de 40 %, et Edmonton se situait au bas de l'échelle avec seulement 15 % d'incidents signalés. Les facteurs particuliers qui influent sur les taux de déclaration des agressions sexuelles sont complexes et beaucoup ne peuvent ressortir dans un tel sondage. À partir des résultats du sondage, il semble toutefois qu'ils aient moins à voir avec la gravité de l'incident qu'avec la prise de conscience de la collectivité et les systèmes de soutien, ou avec la capacité ou l'empressement perçus de la police et des tribunaux à offrir protection et appui aux victimes.

Manifestement, les victimes doivent exercer leur jugement quant au recours à la police, et on devrait probablement les encourager à définir certains incidents comme des problèmes à «régler» plutôt que comme des crimes qui exigent tout le poids de l'intervention de la justice pénale. Mais la forte proportion d'agressions sexuelles non signalées et d'autres incidents graves qui n'entrent pas dans les statistiques de la police soulève d'importantes questions pour les administrateurs de police et les défenseurs des politiques d'application de la loi. Comment pouvons-nous expliquer le fait que ces crimes ne sont pas signalés à la police et comment peut-on améliorer les stratégies policières et la prestation des services pour assurer un niveau satisfaisant de protection du public contre les crimes graves?

Déclaration des infractions contre les biens

Vol de biens personnels et de biens domestiques

Les vols et les tentatives de vol de biens personnels se produisent habituellement sans contact direct entre la victime et l'infracteur et, par définition, n'impliquent jamais l'emploi de la force ou la menace de la violence. (Voir l'Annexe 1).

Le risque d'être victime de vol de biens personnels (70 par 1 000 habitants) est sept fois plus grand que le risque d'être victime de vol qualifié (10 par 1 000 habitants). Les femmes risquent davantage d'être victimes de vol de biens personnels que les hommes.

Dans 94 % de tous les vols de biens personnels, il y a eu perte en dollars, et la proportion des sommes récupérées par la police ou au moyen des indemnités versées par les compagnies d'assurances était faible (29 %) (voir le Tableau 4).

Seulement 29 % des vols de biens personnels ont été signalés à la police et, dans le cas des tentatives de vol, le taux de déclaration est tombé à 20 %. Les femmes étaient légèrement plus portées que les hommes à signaler les vols de biens personnels (30 % et 28 % respectivement), mais dans le cas tant des hommes que des femmes, les taux de déclaration des infractions contre les biens augmentent sensiblement avec l'âge. Les taux des vols de biens personnels signalés par des femmes allaient de 11 % pour les jeunes de 16 et 17 ans à 49 % pour celles de 65 ans et plus. Pour les hommes, ces taux passaient de 7 % à l'âge de 16 et 17 ans à 39 % à l'âge de 40 à 49 ans, pour baisser légèrement par la suite.

Vingt-sept pour cent des personnes qui n'ont pas signalé des vols de biens personnels à la police les ont signalés à d'autres responsables — probablement à des gestionnaires ou à du personnel de sécurité, ce qui traduit un désir de récupérer ou de réclamer des biens ou d'avertir les gens compétents de la présence de voleurs sans demander nécessairement l'aide de la police ou des sanctions légales. Il peut être aussi plus facile ou plus commode, dans certains cas, de signaler le fait à d'autres responsables que de s'adresser directement à la police.

Plus de 417 000 vols de biens domestiques ont été décrits par les répondants du sondage, soit un taux de 172 incidents par 1 000 ménages. Les taux de déclaration des vols réalisés et des tentatives de vol étaient plus élevés que dans le cas des biens personnels (45 % de vols de biens domestiques; 35 % de tentatives de vol de biens domestiques) (Tableau 4).

On a subi des pertes financières effectives dans 88 % des cas de vol de biens domestiques. La perte brute moyenne était plus élevée que dans le cas de vol de biens personnels, mais la

récupération était également plus élevée tant en termes absolus qu'en proportion, si bien qu'en fin de compte les victimes de vol de biens personnels avaient perdu en moyenne 160 \$, tandis que les victimes de biens domestiques avaient perdu en moyenne 144 \$ (Tableau 4). La proportion de la valeur en dollars récupérée à la suite de vols de biens domestiques était de 45 %, c'est-à-dire seulement à peine plus forte que celle (43 %) de la valeur récupérée à la suite d'introduction par effraction (Tableau 5). Le fait que les vols de biens domestiques sont signalés plus fréquemment que les vols de biens personnels reflète probablement une conviction assez répandue qu'en avisant la police on a des chances d'exposer le malfaiteur, de récupérer directement les biens ou d'être dédommagé par des assurances.

Soixante et onze pour cent des personnes qui n'ont pas déclaré des vols de biens domestiques ont dit que l'incident était d'une importance trop minime pour qu'on s'en soucie. Des proportions identiques de victimes de biens domestiques et de victimes de biens personnels (64 %) ont déclaré que si elles n'avaient pas signalé l'incident c'est, qu'à leur avis, la police ne pouvait rien faire à ce sujet, peut-être parce que dans les deux cas la perte effective n'a sans doute pas été remarquée avant un certain temps, ou parce que la victime était peut-être incapable d'indiquer le moment ou le lieu où la perte s'est produite. Enfin, certaines victimes peuvent avoir éprouvé un sentiment de complicité ou de gêne, leur propre négligence ayant fourni aux malfaiteurs une occasion tentante de vol.

Vol de véhicules motorisés

Le vol de véhicules motorisés est l'infraction qui a le plus de chances d'être signalée à la police dans chacune des sept villes. Soixante-dix pour cent des tentatives de vol de véhicule à moteur et des vols effectivement réalisés ont été signalés, et si l'on considère les vols réalisés, 89 % ont été signalés à la police. D'autre part, seulement 42 % des tentatives de vol de véhicule à moteur l'ont été. Les vols effectivement commis, représentent la situation la moins ambiguë pour la victime; il y a habituellement une preuve bien définie de la perte, la valeur de la perte est élevée, et les chances de récupération financière au moyen de l'assurance ou par la récupération du véhicule sont

bonnes, à la condition qu'un rapport soit fait à la police.

Bien que les pertes moyennes brutes dues aux vols et aux dégâts fussent plus élevées dans le cas des vols de véhicule motorisé que pour tout autre type de crime visé par le sondage (3 512 \$ en comparaison des pertes dues à l'introduction par effraction qui s'élèvent en moyenne à 1 142 \$, infraction qui vient au second rang du point de vue des conséquences), la récupération moyenne en argent à la suite du vol d'un véhicule motorisé était aussi très élevée (3 053 \$). Les pertes moyennes nettes qu'en entraînait le vol de véhicules motorisés s'élevaient à 459 \$; dans le cas de l'introduction par effraction, les pertes moyennes nettes étaient beaucoup plus élevées (655 \$). La plupart des compagnies d'assurances, pour ne pas dire toutes, exigent que les vols d'automobiles soient signalés à la police avant de prendre en considération les demandes d'indemnités, et cette seule exigence est vraisemblablement un incitatif puissant pour la déclaration de ces infractions (Tableau 5).

Introduction par effraction

L'introduction par effraction ou la tentative d'introduction par effraction était beaucoup plus répandue (94 incidents par 1 000 ménages) que le vol d'un véhicule motorisé (17 par 1 000 ménages). Dans 67 % des cas d'introduction par effraction, les victimes ont subi une perte financière par le vol ou les dégâts causés (Tableau 5). Les pertes moyennes nettes étaient 4 fois plus élevées que celles qui étaient dues au vol de biens domestiques. Au moment du sondage, la récupération était encore faible et même après que des assurances privées eurent payé des indemnités, les pertes nettes moyennes s'élevaient encore à 655 \$.

Peu de gens considéreraient une introduction par effraction, ou une tentative d'introduction par effraction dans leur maison comme un fait insignifiant. Néanmoins, 36 % des cas d'introduction par effraction mentionnés aux intervieweurs n'ont pas été portés à l'attention de la police. Les taux de déclaration augmentaient avec le revenu familial, passant de 51 % pour les familles à faible revenu (moins de 9 000 \$ par an) à 69 % pour les familles à revenu élevé (plus de 30 000 \$ par an). Comme c'était le cas en ce qui concerne les vols de véhicules motorisés, diverses caractéristiques des

Tableau 4
Comparaison des types de vol

	Biens domestiques	Biens personnels
Nombre estimatif d'incidents	417 200	349 800
Taux par 1 000	172 ⁽¹⁾	70 ⁽²⁾
Pourcentage d'incidents comportant perte en dollars	88	94
Pourcentage signalé à la police	44	29
Pourcentage de tentatives signalées	35	20
Pourcentage de vols signalés	45	30
Perte brute moyenne ⁽³⁾	264\$	225\$
Récupération moyenne	120\$	65\$
Perte nette moyenne	144\$	160\$
Pourcentage de pertes récupérées	45	29

⁽¹⁾ Taux par 1 000 ménages.

⁽²⁾ Taux par 1 000 habitants de 16 ans et plus.

⁽³⁾ Comprend seulement les incidents où il y a eu perte effective.

Tableau 5
Perte économique⁽¹⁾ et récupération dans le cas des incidents impliquant une perte, par type de crime

Type de crime	Pourcentage d'incidents avec perte en dollars	Perte brute moyenne en dollars	Récupération moyenne en dollars	Perte moyenne nette en dollars
Infractions à caractère personnel				
Agression sexuelle	32	291	25	266
Vol qualifié	56	576	261	315
Voies de fait ⁽²⁾	18	261	37	224
Vol de biens personnels	94	225	65	160
Infractions contre les biens domestiques				
Introduction par effraction	67	1 142	487	655
Vol de véhicule motorisé	72	3 512	3 053	459
Vol de biens domestiques	88	264	120	144
Vandalisme	73	224	92	132

⁽¹⁾ La perte économique dans ce cas comprend les coûts dus au vol et aux dommages aux biens seulement.

⁽²⁾ La perte dans les cas de voies de fait correspond seulement aux dommages causés à des biens.

infractions se rattachaient fortement au fait que les incidents étaient signalés ou non.

Quand il y avait des signes manifestes d'introduction par effraction dans une habitation et quand des pertes réelles en avaient résulté, les taux de déclaration étaient très élevés (90 %). Environ deux tiers des infractions ont été signalées quand il y avait des signes

d'entrée par la force sans qu'un vol soit commis, ou lorsqu'il y avait eu effectivement un vol, mais aucun signe d'introduction par effraction (Tableau 6).

Tout cela laisse entendre que le désir de protection policière contre l'introduction par effraction est une raison aussi forte pour appeler la police que l'est l'espoir de récupérer les objets de valeur grâce à l'arrestation du coupable

Tableau 6

**Pourcentage d'introductions par effraction signalées,
selon les caractéristiques de l'infraction**

	Nombre estimatif d'incidents	Pourcentage de tous les cas d'introduction par effraction	Pourcentage d'infractions signalées ⁽¹⁾
Toutes les introductions par effraction			
Entrée par la force, avec vol	70 800	31	90
Entrée par la force, sans vol	16 300	7	66
Pas de recours à la force, avec vol	51 200	23	64
Pas de recours à la force, sans vol	14 500	6	42
Tentative seulement, avec recours à la force	57 700	25	44
Tentative seulement, sans recours à la force	16 800	7	39

⁽¹⁾ Dans environ 1 % des cas, on ne savait pas si l'incident avait été signalé à la police.

Les pourcentages sont calculés à partir des cas dont on sait qu'ils ont été signalés ou non signalés.

(2) Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leurs sommes ne correspondent pas aux totaux indiqués.

ou par d'autres moyens de récupération. Quand il y a eu emploi de la force, les victimes sont amenées à reconnaître qu'elles sont vulnérables en dépit des précautions qu'elles peuvent avoir prises. Elles se rendent compte que si des criminels étaient suffisamment déterminés et habiles pour s'introduire chez elles et voler, d'autres peut-être plus dangereux, le pourront aussi.

Vandalisme⁴

Près des trois quarts des victimes de vandalisme ont subi une perte financière, et bien que pour la plupart (70 %) la perte fût de moins de 100 \$, la perte moyenne brute en dollars pour tous les incidents de ce genre était de 224 \$.

Seulement environ le tiers de tous les actes de vandalisme ont été signalés à la police, la raison de la non-déclaration étant le plus souvent que les victimes considéraient ces incidents comme «trop minimes», ou qu'elles croyaient que la police ne pouvait rien y faire de toute façon.

Déclaration des crimes de violence

Les crimes qui provoquent nos craintes les plus fortes sont ceux qui comportent de la violence ou la menace de

la violence: agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait. Bien qu'ils soient relativement rares, ce sont aussi les actes criminels les plus graves faisant partie du sondage sur la victimisation. Comment se fait-il dès lors que près des deux tiers de ces incidents ne viennent jamais à l'attention de la police?

Les constatations générales énoncées ci-dessous correspondent aux tendances qui s'esquissent à grands traits lorsqu'on n'établit pas de catégories parmi les crimes de violence selon le type d'infraction, le fait qu'ils représentent une tentative ou ont été effectivement commis, ou selon les caractéristiques de l'infraction:

— **Les crimes de violence contre les femmes étaient plus susceptibles d'être signalés (46 %) que les crimes de violence contre les hommes (34 %).**

— **Les taux de déclaration augmentaient avec l'âge de la victime, allant de 34 % pour les victimes de moins de 25 ans à 55 % quand les victimes avaient 40 ans ou plus.**

— **Les infractions accompagnées de violence contre des victimes non mariées des deux sexes étaient moins susceptibles d'être signalées que les infractions contre des victimes mariées, séparées, divorcées ou veuves.**

— **Plus un crime de violence se produisait près du domicile, plus il avait de chances d'être signalé, et les crimes de violence qui avaient lieu à l'intérieur étaient plus susceptibles d'être signalés que ceux qui se produisaient à l'extérieur.**

La moitié de tous les vols qualifiés et voies de fait se produisaient en des endroits autres que le domicile de la victime, son lieu de travail ou son quartier. Environ les deux tiers des vols qualifiés qui se produisaient au domicile, dans son voisinage ou au travail étaient signalés; seulement un tiers de ceux qui se produisaient dans le quartier ou ailleurs étaient signalés.

Près de la moitié (47 %) des voies de fait commises au domicile de la victime ou dans son voisinage étaient signalées, tandis que le pourcentage des voies de fait signalées s'abaissait à 27 % dans les cas d'infractions commises à d'«autres» endroits.⁵

On est amené à conclure que la violence qui a lieu près du domicile perturbe davantage les victimes et est considérée comme plus dangereuse ou plus grave que la violence ou la menace de la violence qui se produit dans des secteurs plus neutres, souvent à risque élevé, comme les pubs ou les bars, dans les lieux de divertissement du centre-ville, c'est-à-dire des endroits qu'il est plus facile d'éviter.

— **Les taux de déclaration augmentaient avec l'importance des blessures subies par les victimes.**

⁴ À la différence de toutes les autres infractions visées par ce sondage, les actes de vandalisme ne peuvent se répartir entre les deux sous-catégories des «tentatives» et des actes effectivement «accomplis». En raison de la nature du vandalisme, les tentatives peuvent seulement être présentées sous la forme d'autres infractions, comme la tentative d'introduction par effraction, les menaces verbales (tentative d'agression), ou la violation de propriété. En outre, en raison de l'ordre de gravité des infractions que l'on applique pour classer les incidents dans les catégories d'infractions, le vandalisme dont il est question ici comprendrait seulement les incidents dénués des éléments plus graves. Ainsi, s'il y a eu vol et vol qualifié, ou s'il y a eu introduction par effraction et vandalisme, les incidents se trouveraient enregistrés dans ces tableaux respectivement en tant que vol qualifié ou qu'introduction par effraction.

⁵ En raison de leur faible nombre, les taux de déclaration des victimes d'agression sexuelle ne pouvaient être analysés de façon aussi détaillée.

Les taux de déclaration connaissaient la progression suivante: 30 % pour les incidents avec violence dans lesquels les victimes étaient attaquées mais n'étaient pas blessées, 45 % quand il s'ensuivait des blessures, 70 % quand les victimes recevaient des soins médicaux et dentaires et 76 % quand il fallait un traitement à l'hôpital.

Fait non surprenant, plus les blessures subies étaient graves, plus l'incident était susceptible d'être signalé par un autre membre du ménage plutôt que par la victime elle-même. Autrement dit, les victimes qu'un acte criminel violent met hors d'état d'agir dépendent souvent des autres pour que ces infractions soient portées à l'attention de la police.

—Les taux de déclaration n'étaient clairement reliés ni au niveau d'instruction de la victime ni au revenu de la famille.

Armes

On s'est servi d'armes dans environ 122 100 incidents où 35 % des crimes de violence à caractère personnel. Les types les plus fréquents d'armes employées étaient ce que le sondage classait dans la catégorie des «autres armes» (27 %), expression qui recouvre une diversité d'articles allant des emballages d'oeufs à des tournevis, qui ne sont pas généralement perçus comme des armes. Des couteaux ont été utilisés dans 22 % des incidents. Les armes les plus communément employées ensuite étaient les instruments contondants (17 %), puis les bouteilles (14 %) et les armes à feu (utilisées dans 13 % des incidents comportant l'usage d'une arme quelconque, ou dans 5 % de tous les incidents violents à caractère personnel).

Bien qu'il n'y eût pas de différences importantes entre les sept grandes villes du point de vue de la possibilité de l'emploi d'armes, on constatait une différence marquée dans l'utilisation d'armes à feu. On s'est servi d'armes à feu dans 20 % des vols qualifiés et 12 % des voies de fait à Montréal, mais dans seulement 4 % des vols qualifiés et 2 % des voies de fait dans les autres villes, ce qui indique une différence très nette dans les caractéristiques locales du crime et les comportements des criminels.

Les infractions signalées se rattachaient fortement à l'emploi d'armes à feu, mais d'une façon beaucoup moins prononcée à l'utilisation d'autres armes. D'autres caractéristiques du crime et du criminel semblaient l'emporter sur le rôle joué par les armes dans l'évaluation que faisaient les victimes de l'utilité ou de la nécessité de signaler des incidents particuliers (Graphique 3).

Vol qualifié

La moitié des 49 200 cas estimatifs de vol qualifié décrits aux intervieweurs étaient des tentatives de vol qualifié, et la moitié de ces vols ont été accomplis (il y a eu vol). La plupart des vols qualifiés ont été commis par des inconnus (82 %) et 16 % par des connaissances. Seulement 2 % ont été commis par des membres de la famille, des conjoints ou ex-conjoints. Près de la moitié des incidents où intervenaient des inconnus ont été signalés à la police, mais seulement 29 % des incidents ont été signalés lorsqu'il s'agissait de connaissances⁶.

Quarante-sept pour cent des 21 600 vols qualifiés comportant l'usage d'armes ont été classés comme effectivement perpétrés et, dans le cas des 27 500 incidents d'où les armes étaient absentes, cette proportion était de 51 %. L'utilisation d'une arme entraînait moins en ligne de compte dans les infractions signalées que le fait que le vol qualifié avait effectivement été commis ou qu'il y avait eu tentative. Le tableau 7 montre que 62 % des vols qualifiés accomplis ont été signalés et que seulement 28 % des tentatives de vol qualifié ont été portées à l'attention de la police. Les tentatives de vol qualifié pour lesquelles on a eu recours à des armes étaient signalées beaucoup moins fréquemment (33 %) que les vols qualifiés dans lesquels on n'avait employé aucune arme (54 %). La présence d'une arme à feu, toutefois, augmentait considérablement la possibilité que l'incident soit signalé à la police (83 % d'infractions signalées).

Comme c'était le cas de toutes les infractions à caractère personnel, les vols qualifiés commis contre des femmes étaient plus susceptibles d'être portés à l'attention de la police (53 %) que ceux qui étaient commis contre des hommes (36 %). Pour les deux sexes, les chances qu'une infraction soit signalée augmentaient avec le

nombre d'infrauteurs en cause dans un incident, mais dans le cas des hommes, le taux de déclaration demeurait inférieur à 50 %, même quand plusieurs infracteurs étaient impliqués⁷.

Certaines victimes choisissent manifestement d'éviter l'intervention de la justice pénale à l'égard d'incidents que la plupart des gens jugeraient tout à fait graves. Quand on leur a demandé pourquoi elles ne signalaient pas des vols qualifiés même quand des armes avaient été utilisées, par exemple, les victimes ont donné exactement les mêmes raisons que celles qui n'avaient pas signalé d'autres incidents apparemment moins graves: la police ne pouvait rien y faire (60 %); l'incident était trop minime (48 %); ou, particulièrement dans le cas des victimes jeunes de sexe masculin, le fait de signaler l'infraction a été jugé trop malcommode (32 %).

Voies de fait

Les cas de voies de fait présentaient divers degrés de gravité: depuis les menaces proférées de vive voix jusqu'à des agressions entraînant de graves blessures et l'hospitalisation. Quarante-huit pour cent des incidents ont été présentés comme des menaces seulement, et dans 52 % des cas une agression physique s'est effectivement produite. Des armes intervenaient dans 34 % des incidents, mais il s'agissait d'armes à feu dans seulement 4 % des cas (Tableau 8). Les taux de déclaration étaient de 33 % dans les cas de menaces et de 36 % dans les cas d'agression effective. Lorsque des armes à feu étaient utilisées, les taux de déclaration faisaient un bond et atteignaient 87 %.

On constatait plus fréquemment des liens de connaissance ou de parenté entre victimes et infracteurs dans les cas de voies de fait que dans les cas de vols qualifiés. Deux tiers des voies de fait ont été commises par des inconnus,

⁶ L'expression «connaissances» comprend: les personnes connues de vue seulement, les connaissances fortuites, les personnes bien connues, les voisins et les amis. «Parents» désigne tout parent, le conjoint ou l'ex-conjoint.

⁷ Il y avait plusieurs infracteurs dans 56 % des vols qualifiés dont les victimes étaient de sexe masculin, mais dans seulement 34 % des vols qualifiés commis contre des femmes. Quand on envisage seulement les incidents où n'intervient qu'un seul infracteur, les nombres estimatifs d'incidents sont très analogues pour les hommes et pour les femmes.

Tableau 7

**Pourcentage de vols qualifiés signalés,
selon les caractéristiques de l'infraction**

	Nombre estimatif d'incidents	Pourcentage de tous les vols qualifiés	Pourcentage d'infractions signalées ⁽¹⁾
Tous les vols qualifiés	49 200 ⁽²⁾	100	45
Vols qualifiés commis	24 000	49	62
Sans arme	13 900	29	54
Avec une arme	10 100	20	73
Tentatives de vol qualifiée	25 100	51	28
Sans arme	13 600	28	24
Avec une arme	11 500	23	33
Incidents sans arme	27 500	56	39
Incidents avec arme	21 600	44	52
Incidents avec arme à feu	4 300	9	83

⁽¹⁾ Dans environ 1 % des cas, on ne savait pas si l'incident avait été signalé à la police.

Les pourcentages sont calculés à partir des cas dont on sait qu'ils ont été signalés ou non signalés.

⁽²⁾ Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leurs sommes ne correspondent pas aux totaux indiqués.

Tableau 8

**Pourcentage de cas de voies de fait signalés,
selon les caractéristiques de l'infraction**

	Nombre estimatif d'incidents	Pourcentage de toutes les voies de fait	Pourcentage d'infractions signalées ⁽¹⁾
Toutes les voies de fait	285 700 ⁽²⁾	100	34
Menaces seulement	137 900	48	33
Atttaques	147 800	52	36
Incidents avec arme	98 700	34	47
Menaces	59 300	21	47
Atttaques	39 500	13	47
Incidents avec arme à feu	11 300	4	87

⁽¹⁾ Dans environ 1 % des cas, on ne savait pas si l'incident avait été signalé à la police.

Les pourcentages sont calculés à partir des cas dont on sait qu'ils ont été signalés ou non signalés.

⁽²⁾ Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leurs sommes ne correspondent pas aux totaux indiqués.

29 % par des connaissances et 5 % par des parents. À l'intérieur de cette large caractérisation des voies de fait, une différence assez marquée s'établissait entre les victimes de sexe masculin et les victimes de sexe féminin. Seulement 27 % des voies de fait contre les hommes ont été commises par des connaissances ou par des parents tandis que près de la moitié des voies de fait contre les femmes avaient pour auteurs des connaissances ou des parents (45 %).

Les taux de déclaration sont demeurés pratiquement inchangés quelle que soit la relation entre victimes et infracteurs: ont été signalés 37 % des incidents où intervenaient des inconnus; 36 % des incidents où il s'agissait de connaissances; et 38 % des incidents où l'infracteur était un parent.

Les voies de fait contre des femmes sont plus susceptibles d'être portées à l'attention de la police (44 %) que les voies de fait contre les hommes

(32 %). Les taux de déclaration augmentaient régulièrement avec l'âge de la victime, passant de 32 % pour les victimes de 24 ans ou moins à 38 % pour les victimes de 25 à 39 ans, à 51 % pour les victimes de 40 à 64 ans, et à 57 % pour les victimes de 65 ans et plus. Le taux de déclaration augmentait également avec l'âge perçu de l'infracteur.

Il semble exister un lien complexe entre le fait de signaler ou non l'infraction et le revenu annuel de la famille. Les taux de déclaration pour les victimes, hommes ou femmes, de la plus basse catégorie de revenu (revenu familial annuel inférieur à 9 000 \$) étaient pratiquement identiques: environ 42 % de tous les incidents. Au-delà de ce niveau de revenu, les tendances allaient en sens opposé pour chaque sexe. Les taux de déclaration atteignaient 50 % des incidents pour les femmes victimes dans les groupes de 30 000 \$ et plus, mais, pour les hommes, les taux baissaient tandis que le revenu s'élevait, pour représenter de 30 à 33 % de tous les incidents.

La raison la plus souvent donnée pour n'avoir pas signalé des voies de fait était que de l'incident n'était pas assez important ou que la police ne pouvait rien faire. Bien que les taux de déclaration aient augmenté avec la gravité des dommages corporels, la police a été mise au courant de seulement 46 % des incidents dans lesquels des victimes ont été blessées et de moins des deux tiers des incidents ayant entraîné une journée d'hospitalisation. Une forte proportion des femmes victimes qui n'ont pas signalé l'incident (45 %) et un nombre plus faible, mais encore assez important, de victimes de sexe masculin (35 %) ont expliqué qu'ils n'ont pas signalé l'incident parce que c'était une question personnelle qui ne concernait pas la police.

Il importe de faire remarquer que 36 % des femmes blessées qui n'ont rien signalé expliquaient leur abstention par la « crainte de représailles de la part du criminel ». Seulement 13 % des femmes victimes de voies de fait qui n'ont pas été blessées ont donné cette raison. En d'autres mots, si une femme subit effectivement des blessures, la crainte d'une vengeance est beaucoup plus susceptible de l'empêcher de signaler l'incident. En outre, comme la plupart des agressions contre les femmes sont commises dans des endroits privés (plutôt que, disons, dans des

bagarres publiques), il y a peu de chances pour que d'autres personnes soient en mesure d'intervenir pour les défendre. Bien que les taux de déclaration ne fussent pas fortement touchés par la nature du lien existant entre les femmes victimes et leurs agresseurs, dans le cas des incidents signalés par des témoins autres que la victime, on enregistrait un taux de 21 % d'incidents signalés lorsque l'agresseur était un inconnu, de 16 % lorsqu'il s'agissait d'une connaissance et seulement de 8 % quand des parents étaient en cause. Si la femme victime d'agression au foyer ne signale pas un incident, il y a donc très peu de chances pour que quelqu'un d'autre demande à la police d'intervenir. La victime qui a subi des dommages corporels et craint des représailles se trouve dans une impasse terrible, ayant peur de signaler le fait elle-même, et étant soustraite dans une si grande mesure aux regards du public que d'autres personnes sont rarement à même de découvrir son triste sort et encore moins d'y remédier.

Les hommes ont rarement cité la crainte de représailles comme un facteur les empêchant de signaler des voies de fait à la police. Ils étaient beaucoup plus portés à trouver trop malcommode d'avoir à signaler l'incident, même quand ils avaient été blessés. Trente-six pour cent des hommes qui ont subi des dommages corporels donnaient l'incommodité comme raison de s'être abstenus de signaler l'incident.

Agressions en série

Une très faible proportion de victimes de voies de fait subissent des agressions répétées. Lorsque cinq agressions très analogues, ou davantage, se produisaient et que les victimes étaient incapables de se souvenir de détails importants pour chaque incident, on avait recours à des procédures spéciales de codage et d'enregistrement. Ces incidents répétés, ou incidents «en série», donnent lieu à beaucoup de controverses quant aux méthodes à appliquer, mais ils entrent pour une part importante dans la vie de certaines victimes. Dans la présente analyse, les agressions «en série» ont été comptées comme un seul incident et, comptées de cette manière, elles constituaient 5 % de tous les cas de voies de fait.⁸

⁸ Les crimes en série ne sont pas compris dans l'évaluation des taux d'incidents que fait le Sondage américain sur la criminalité. Dans le cadre du sondage du Royaume-Uni, par contre, les crimes en série sont comptés comme des incidents distincts jusqu'à concurrence de cinq.

Soixante-dix pour cent des 6 100 incidents en série décrits par des femmes se sont produits à la maison et dans le voisinage de la maison, et dans le cas des 30 % restants on assistait à une répartition assez égale entre le lieu de travail, le quartier et d'autres endroits. Cinquante-deux pour cent des incidents les «plus récents» de chaque série d'agressions n'ont pas été signalés, et, contrairement aux habitudes générales concernant la déclaration d'actes violents, les agressions en série contre les femmes étaient le moins susceptibles d'être signalées quand elles se produisaient à la maison ou auprès, ce qui fait ressortir de nouveau le caractère caché de l'agression au foyer.

La situation était très différente en ce qui concerne les victimes de sexe masculin: 54 % des incidents se sont produits dans d'autres endroits, seulement 23 % au domicile et 17 % au travail. Soixante-sept pour cent des agressions en série contre les hommes n'étaient pas signalées, et quand elles l'étaient, la déclaration avait deux fois plus de chances de venir d'une autre personne que la victime elle-même. Pour beaucoup de ces hommes, les agressions répétées sont peut-être vues comme un risque du métier qu'il faut supporter ou comme un risque inhérent au mode de vie.

Agression sexuelle

En dépit de leur fréquence relativement faible, les agressions sexuelles (y compris le viol, la tentative de viol et l'attentat à la pudeur) ont de profondes conséquences pour les victimes et leur famille. Dans environ la moitié des 17 300 incidents décrits, les victimes ont fait l'objet d'un attentat à la pudeur; dans un quart des incidents, elles ont été violées et, dans un autre quart, il y a eu tentative de viol. Les femmes victimes de tentative de viol étaient plus portées à signaler les incidents que celles qui avaient été violées, mais les taux de déclaration pour toutes les agressions sexuelles étaient faibles (38 %) si l'on considère la nature très grave de l'infraction.

L'analyse des raisons pour lesquelles on n'a pas signalé les incidents confirme beaucoup des préoccupations qui ont déjà été relevées par les travailleurs de l'aide aux victimes de viol, à savoir que les femmes craignent des représailles de l'agresseur (un facteur qui intervient dans 33 % des incidents non

signalés) et, fait encore plus alarmant, qu'elles s'abstiennent souvent de signaler l'incident à cause de leur appréhension concernant l'attitude de la police ou des tribunaux à l'égard de ce genre d'infraction (43 % des incidents non signalés). Étant donné le caractère contraincant de ces évaluations, il n'est pas surprenant que des facteurs comme l'âge, l'instruction, l'état matrimonial ou le revenu de la victime n'aient eu qu'un faible lien, dans l'ensemble, avec le fait que les incidents sont signalés ou non.

Dans 60 % des cas, les agresseurs étaient des inconnus, dans 34 % des incidents, des connaissances et, dans 6 % des cas, des parents ou des conjoints. Contrairement à ce qui se produisait dans le cas des agressions non sexuelles, les taux de déclaration baissaient selon que des liens plus étroits existaient entre la victime et l'infacteur: 45 % d'infractions signalées pour les incidents faisant intervenir des inconnus, 36 % quand la victime et l'infacteur se connaissaient, et seulement 22 % quand il existait entre eux des liens de parenté.

Les victimes d'agression sexuelle peuvent éprouver des doutes au sujet de la capacité de la police d'atténuer le caractère dangereux de la situation ou d'empêcher qu'elle se répète, et beaucoup craignent, semble-t-il, que l'intervention policière complique le problème au lieu d'y remédier.

Perceptions du crime

On a demandé aux répondants comment ils percevaient les niveaux et les tendances de la criminalité dans leur quartier et dans leur ville. Une vaste majorité pensait que le niveau de criminalité dans leur quartier était moyen (30 %), ou faible (50 %); seulement 12 % pensaient qu'il était élevé. Ceux qui avaient été victimes étaient un peu plus portés que les autres à affirmer que le niveau de criminalité du quartier était élevé (18 %), et ils avaient davantage tendance à considérer le problème comme «grave» (25 % de victimes et 13 % de non-victimes). Les victimes qui estimaient que le niveau de criminalité du quartier était élevé étaient plus portées à signaler les incidents à la police que ne l'étaient les non-victimes. Cette tendance, plus marquée chez les victimes de crimes violents, se retrouvait aussi chez les victimes de vol et, dans une mesure moindre, chez les victimes d'un vol d'automobile ou d'autres actes de vandalisme.

Attitudes à l'égard de la police

Nous avons vu que la décision de ne pas signaler des crimes dépend en partie de l'idée que la victime se fait de la réaction de la police et de la capacité de cette dernière de «faire quelque chose». On a aussi demandé aux répondants du sondage d'évaluer le travail accompli par leur police locale pour ce qui est de l'exécution des lois, de la promptitude à répondre aux appels, de son accessibilité et de l'apport d'information sur les moyens de réduire la criminalité. D'une façon générale, tant les victimes que les non-victimes ont attribué des cotations élevées à leurs services de police, bien que les victimes de crimes de violence (particulièrement l'agression sexuelle) les aient cotées de façon moins positive. Deux mesures du rendement de la police (et, implicitement, des attitudes du répondant à son égard) se rattachaient aux tendances des taux de déclaration: la promptitude à répondre aux appels et l'accessibilité. Les victimes qui ont signalé des incidents à la police attribuaient des cotations plus favorables à ces deux aspects du rendement policier que les victimes qui s'étaient abstenues de le faire. Sans aucun doute, ceux qui ont l'attitude la plus favorable à l'égard de la police sont les plus portés à signaler les incidents, et leurs contacts avec la police maintiennent ou rehaussent cette estime.

Enfin, à l'appui des récentes initiatives de la police, le travail accompli par celle-ci en matière d'information sur la prévention du crime donnait lieu à la satisfaction la plus élevée dans le cas des victimes d'introduction par effraction et des victimes de vol de biens domestiques, infractions cibles de nombreux programmes locaux de prévention du crime.

Implications

Bien que le sondage ait révélé deux fois plus de crimes qu'il n'en est de signalés à la police, on a aussi constaté que deux tiers des incidents non signalés étaient jugés par les victimes d'une importance «trop minime» pour justifier l'intervention du système de justice pénale. À première vue, cet exercice d'une liberté de décision de la part de la victime semble raisonnable et assez indiqué; tous les incidents criminels ne seront pas signalés et, peut-être, n'ont-ils pas tous besoin d'être signalés. La victime peut s'occuper aussi effectivement que la police des incidents peu graves, ou négocier à leur sujet et, dans certains cas, le renvoi auprès d'autres organismes sociaux peut être plus indiqué que le fait de s'adresser à la police. En même temps, comme la police favorise de plus en plus activement les programmes de prévention communautaire du crime dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la criminalité, nous pouvons nous attendre à des augmentations sensibles du nombre de cas signalés pour de nombreuses catégories d'infractions.

Les programmes de services aux victimes axés sur l'action de la police et sur la collectivité cherchent maintenant à remédier aux craintes des victimes et à répondre à leurs besoins, dans plusieurs villes du Canada, par des vérifications de la sécurité à domicile, en particulier pour les victimes d'introduction par effraction, et par des conseils ou une aide pratique pour améliorer la sécurité domiciliaire. Les victimes qui reçoivent ce genre d'aide risquent beaucoup moins de se sentir impulsantes et craintives face au crime. En outre, comme l'a souvent constaté la police, les victimes dont les besoins immédiats se trouvent satisfaits grâce à une intervention sont mieux en mesure

de se souvenir des détails de l'incident et d'aider la police dans ses fonctions d'enquête.

Une conclusion plutôt différente se dégage des données sur les crimes de violence. Le sondage a mis en évidence de nombreux cas graves de victimisation qui n'ont pas été signalés, non parce que les victimes jugeaient trop insignifiants les incidents ou les conséquences, mais parce que le danger perçu ou les coûts de la déclaration l'emportaient sur les avantages. Dans ces circonstances, la nécessité s'impose de mettre d'autres formes d'aide à la disposition des victimes, soit des refuges sûrs, des soins médicaux et un soutien affectif qui leur permettront en fin de compte de rechercher sans crainte l'intervention et l'aide du système de justice pénale.

Sans aucun doute, il doit être possible d'améliorer l'attitude de la police et des tribunaux à l'égard des crimes d'agression sexuelle et de violence dans la famille, et tous les paliers de gouvernement déploient de grands efforts dans ce sens. Ces changements se produiront vraisemblablement de façon progressive et inégale dans l'ensemble du pays, et les améliorations peuvent venir à la connaissance des victimes des mois ou des années après que les changements ont été mis en oeuvre. Il est donc possible que les victimes continuent d'hésiter à avoir recours au système de justice pénale pour leur protection ou pour empêcher des attaques contre d'autres victimes, et cela rend plus pressante la nécessité de mettre sur pied toute une gamme de services et de stratégies afin de répondre aux besoins de ces victimes particulièrement vulnérables.

Annexe 1

Définitions et limitations

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité.

1. L'agression sexuelle comprend le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur, et est considérée comme l'infraction la plus grave.
2. Le vol qualifié survient lorsque l'infracteur prend quelque chose, muni d'une arme, ou lorsqu'il y a, en même temps, menace ou agression. On tient pour acquis que la présence d'une arme implique une menace. Cette catégorie d'infraction comprend également les tentatives de vol qualifié.
3. Les voies de fait impliquent la présence d'une arme ou encore une agression ou une menace. Ces incidents peuvent aller des menaces verbales formulées face à face aux agressions causant des blessures graves.
4. Une introduction par effraction se produit lorsque quelqu'un entre dans un logement sans en avoir le droit. «Sans en avoir le droit» établit une distinction, par exemple, entre quelqu'un qui travaille dans un logement avec la permission du propriétaire et y vole quelque chose, et quelqu'un qui pénètre illégalement dans le logement afin d'y prendre des biens. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'introduction par effraction, tout comme une tentative d'introduction dans un logement s'il y a des signes de recours à la force ou si l'on sait comment la personne a tenté d'y pénétrer.
5. Le vol de véhicules motorisés comprend le vol ou la tentative de vol

d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette ou d'un autre véhicule motorisé.

6. Le vol ou la tentative de vol de biens domestiques.
7. Le vol ou la tentative de vol d'argent ou d'autres biens personnels (qui ne sont pas des biens domestiques).
8. Il y a vandalisme lorsque les biens sont endommagés sans être volés.

Les incidents où il y a perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent aux tableaux qu'une seule fois, suivant l'infraction la plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans ces tableaux comme une agression sexuelle. Un incident serait classé comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de gravité) seulement si aucun crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Annexe 2

Nombre d'infractions enregistrées par la police dans sept villes

Agression sexuelle	4 644
Vol qualifié	15 830
Vol de fait	37 764
Introduction par effraction (domiciles)	78 387
Vol de véhicule motorisé ⁽¹⁾	37 267
Vol	287 589
Vandalisme ⁽²⁾	90 195

⁽¹⁾ Cette catégorie de la Déclaration uniforme de la criminalité comprend les véhicules commerciaux.

⁽²⁾ Cette catégorie de la Déclaration uniforme de la criminalité comprend les biens publics et les biens commerciaux.

Le Bulletin **Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain** est publié par le Groupe de la recherche et de la statistique et la Division des communications, Direction des programmes, ministère du Solliciteur général, avec l'autorisation de l'hon. Elmer MacKay, C.P., c.r., député, Solliciteur général du Canada. On peut l'obtenir gratuitement de la Division des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

Nº de cat. JS 42-18/2-1984

ISBN 0-662-53280-5

Réimprimé en 1986